

Rapport d'activité 2022

Communauté de communes Vie et Boulogne



Sommaire

1. LE TERRITOIRE	3
1.1. Historique	3
2. FONCTIONNEMENT	5
2.1. LE PRESIDENT	5
2.2 LE BUREAU COMMUNAUTAIRE.....	5
2.3 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6
2.4 - 10 COMMISSIONS	7
3. LES SERVICES COMMUNAUTAIRES.....	7
3.1 LE POLE RESSOURCES.....	7
▶ Accueil.....	7
▶ Finances et marchés publics	8
▶ Ressources humaines	12
▶ Informatique et télécommunication.....	14
3.2 POLE DEVELOPPEMENT	16
▶ Développement économique.....	16
▶ Office de Tourisme intercommunal	19
▶ Plan climat air énergie territorial (PCAET)	21
▶ Mobilité.....	21
3.3 POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	22
▶ Application du Droit des Sols	22
▶ Urbanisme	22
▶ Habitat	22
3.4 POLE ENVIRONNEMENT.....	23
▶ Environnement.....	23
▶ Gestion et valorisation des déchets	24
▶ Bâtiments	24
▶ Voiries et réseaux.....	24
▶ Cycle de l'eau, SAGE et GEMAPI	24
▶ Service public d'assainissement non collectif (Spanc).....	24
3.5 POLE SERVICES A LA POPULATION	25
▶ France services	25
▶ Éducation routière	26
▶ Relais Petite Enfance	26
▶ Parentalité.....	27
▶ Gens du voyage	27
▶ Prévention seniors.....	27
▶ Conseil de développement	27
▶ Le projet social de territoire <i>Vivre et grandir ensemble</i>	28
▶ Action sociale	28
3.6 POLE CULTURE	29
▶ Réseau des médiathèques.....	29
▶ Interventions musicales en milieu scolaire.....	30
3.7 POLE AQUATIQUE	31
▶ Piscine d'Aizenay	31
▶ Piscine de Maché.....	31
▶ Piscine du Poiré-sur-Vie.....	31
▶ Plage aménagée d'Aprémont.....	31

1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), situé dans le département de la Vendée dans la région Pays-de-la-Loire. La communauté de communes est plus localisée au sud de Nantes, à proximité directe de pôles urbains d'envergure : Nantes 30 min, La Roche-sur-Yon 10 min, Challans 30 min.

1.1. Historique

Les communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau ont fusionné en 2017, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) pour donner naissance à une seule et unique intercommunalité : Vie et Boulogne. La nouvelle intercommunalité regroupe 15 communes désireuses d'œuvrer ensemble pour le développement du territoire :

Aizenay : 10 079 habitants
Apremont : 1 867 habitants
Beaufou : 1 535 habitants
Bellevigny : 6 218 habitants
Falleron : 1 652 habitants
Grand'Landes : 701 habitants
La Chapelle-Palluau : 953 habitants
La Genétouze : 2 019 habitants

Le Poiré-sur-Vie : 8 816 habitants
Les Lucs-sur-Boulogne : 3 594 habitants
Maché : 1 609 habitants
Palluau : 1 123 habitants
Saint-Denis-la-Chevasse 2 413 habitants
Saint-Étienne-du-Bois : 2 160 habitants
Saint-Paul-Mont-Penit : 837 habitants

Soit un total de 45 576 habitants

Source : Insee, recensement décembre 2020 – parution février 2022.



1.2. Les compétences

Conformément au code général des collectivités territoriales, une communauté de communes exerce de plein droit et en lieu et place de ses communes membres, des compétences obligatoires et des compétences facultatives.

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace, PLUiH et SCOT
- Développement économique
- Tourisme
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages
- Eau

Les compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie communautaire
- Gestion des piscines d'Aizenay, du Poiré-sur-Vie et de Maché
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Espace France services
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Organisation de la mobilité
- Prévention routière
- Secours et protection incendie
- Communications électroniques
- Réseau des médiathèques
- Enseignement musical aux élèves des écoles
- Enseignement de la natation
- Enfance et parentalité
- Entretien et fonctionnement de la gendarmerie de Palluau, Espace Saint-Jacques à Palluau, Château Renaissance d'Apremont, zone de baignade et base de loisirs d'Apremont

2. FONCTIONNEMENT

2.1. Le Président



Le Président est l'organe exécutif de la communauté de communes.

Fonctions :

- Prépare et exécute les délibérations votées par le conseil communautaire
- Ordonnateur des dépenses
- Prescrit l'exécution des recettes
- Peut déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions à des vice-présidents.

Guy Plissonneau a été réélu Président le 3 juin 2020.

2.2 Le bureau communautaire

Composé du Président, de neuf vice-présidents et de 6 autres membres, élus par le conseil communautaire (un par commune), le bureau

- Prépare les travaux du conseil
- Instruit l'ensemble des affaires de la collectivité.

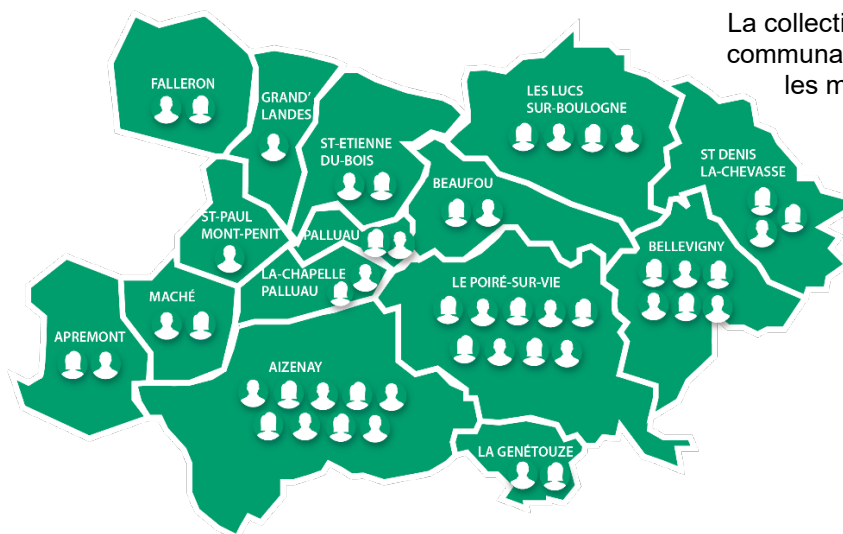
Le bureau se réunit environ une fois par mois.

Les 15 membres du bureau sont :

- | | |
|---|---|
| • Guy PLISSONNEAU, Président | • Xavier PROUTEAU, 9 ^e vice-président |
| • Franck ROY, 1 ^{er} vice-président | • Dominique PASQUIER, 10 ^e vice-présidente |
| • Mireille HERMOUET, 2 ^e vice-présidente | • Philippe CROCHET, membre du bureau |
| • Guy AIRIAU, 3 ^e vice-président | • Frédéric RAGER, membre du bureau |
| • Sabine ROIRAND, 4 ^e vice-présidente | • Marcelle BARRETEAU, membre du bureau |
| • Gérard TENAUD, 5 ^e vice-président | • Pascal MORINEAU, membre du bureau |
| • Delphine HERMOUET, 6 ^e vice-présidente | |
| • Jacky ROTUREAU, 7 ^e vice-président | |
| • Gaëlle CHAMPION, 8 ^e vice-présidente | |



2.3 Le conseil communautaire



La collectivité est administrée par le conseil communautaire composé de 49 élus qui se réunit tous les mois, dont la répartition est la suivante :

LA CHAPELLE-PALLUAU (2) :

- M. Xavier PROUTEAU
- Mme Valérie JOLLY

LA GENÉTOUZE (2) :

- M. Guy PLISSONNEAU
- Mme Sylvie GUIDOUX

LE POIRÉ-SUR-VIE (9) :

- Mme Sabine ROIRAND
- Mme Marie CHARRIER-ENNAERT
- M. Fabrice GUILLET
- Mme Nadine KUNG
- M. Cyril GUINAUDEAU
- Mme Corinne RENARD
- Mme Marina ROCHAIS
- M. Jean-Luc RONDEAU
- M. Philippe SEGUIN

LES LUCS-SUR-BOULOGNE (4) :

- Mme Dominique PASQUIER
- M. Christophe GAS
- M. Philippe GRÉAUD
- Mme Catherine ROUX

MACHÉ (2) :

- M. Frédéric RAGER
- Mme Céline NEAU

PALLUAU (2) :

- Mme Marcelle BARRETEAU
- M. Guillaume BUTEAU

SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE (3) :

- Mme Mireille HERMOUET
- M. Christophe DURAND
- Mme Catherine FRAPPIER

SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS (2) :

- M. Guy AIRIAU
- Mme Catherine COULON-FEBVRE

SAINT-PAUL-MONT-PENIT (1) :

- M. Philippe CROCHET

AIZENAY (9) :

- M. Franck ROY
- M. Serge ADELÉE
- Mme Claudine BARANGER
- M. Philippe CLAUTOUR
- Mme Isabelle GUÉRINEAU
- M. Christophe GUILLET
- Mme Françoise MORNET
- Mme Marcelle TRAINEAU
- M. Roland URBANEK

APREMONT (2) :

- Mme Gaëlle CHAMPION
- M. Stéphane BUFFETAUT

BEAUFOU (2) :

- Mme Delphine HERMOUET
- M. Jean-Philippe BODIN

BELLEVIGNY (6) :

- M. Félix FLEURY
- M. Jacky ROTUREAU
- M. Philippe BRIAUD
- Mme Nicole DURAND-GAUVRIT
- Mme Sophie PLISSONNEAU
- Mme Marie-Dominique VILMUS

FALLERON (2) :

- M. Gérard TENAUD
- Mme Yveline HERBERT

GRAND'LANDES (1) :

- M. Pascal MORINEAU

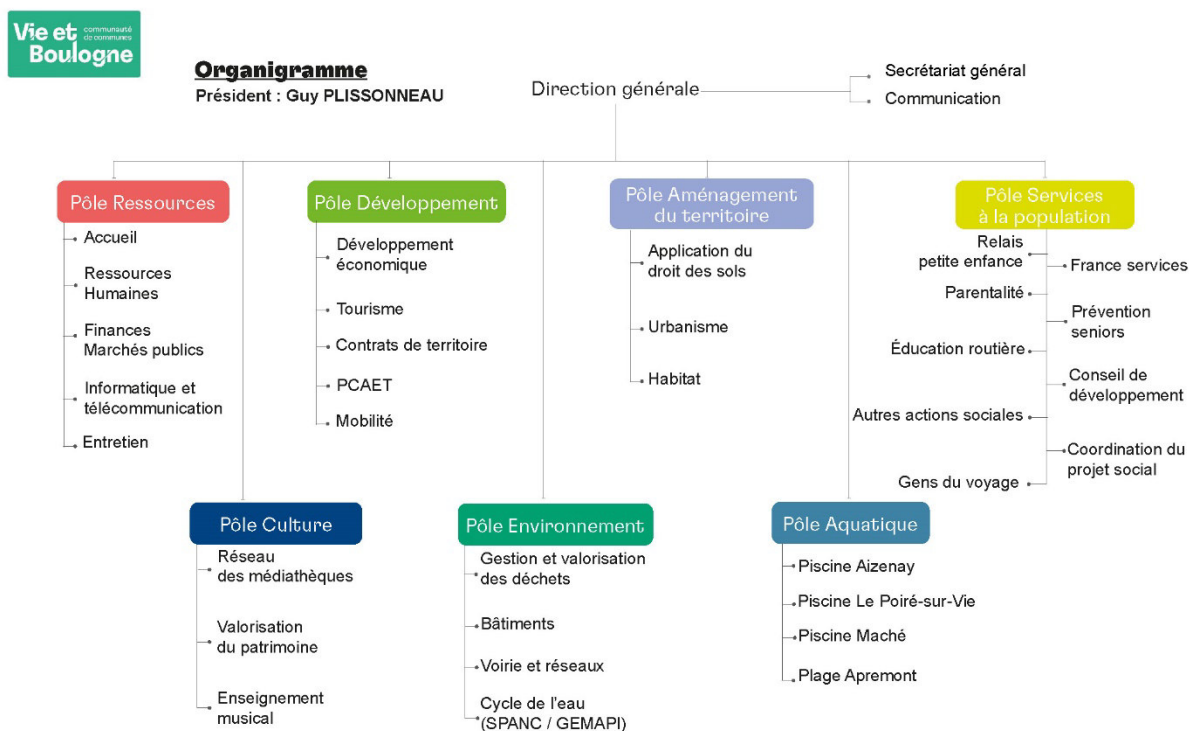
2.4 - 10 commissions

La CCVB s'articule autour de dix commissions thématiques, présidées par le Président ou un vice-président :

- **Appel d'offres** - M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- **Finances** - M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- **Aménagement du territoire et habitat** - M. Franck ROY, maire d'Aizenay.
- **Développement économique** - Mme Mireille HERMOUET, maire de Saint-Denis-la-Chevassse.
- **Gestion des déchets, environnement** - M. Guy AIRIAU, maire de Saint-Étienne-du-Bois.
- **Développement durable et mobilités** - Mme Sabine ROIRAND, maire du Poiré-sur-Vie.
- **Actions culturelles** - M. Gérard TENAUD, maire de Falleron.
- **Actions sociales** - Mme Delphine HERMOUET, maire de Beaufou.
- **Tourisme** - M. Jacky ROTUREAU, maire délégué de Bellevigny.
- **Petite enfance et parentalité** - Mme Gaëlle CHAMPION, maire d'Apremont.
- **Voirie et bâtiments** - Xavier PROUTEAU, maire de La Chapelle-Palluau.
- **Cycle de l'eau** - Mme Dominique PASQUIER, 1^{ère} adjointe Les Lucs-sur-Boulogne.

3. LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les services communautaires sont organisés autour de **7 pôles** : ressources, développement, aménagement du territoire, environnement, services à la population, culture et aquatique.



3.1 Le Pôle ressources

Le responsable de pôle : M. Benoît HUCHOT, Directeur général des services.

Services : direction générale, secrétariat général, communication, accueil, ressources humaines, finances et marchés publics, informatique et télécommunications.

► Accueil

En 2022,

- **2 684** personnes accueillies à la Communauté de communes (2 731 en 2021). Les services les plus demandés sont la gestion des déchets (+ de 1 300 contacts), l'habitat et le Relais petite enfance.
- L'accueil a reçu **8 044 appels** (9 542 en 2021). Les services les plus demandés sont la gestion des déchets (+ de 3000 appels), l'ADS et le Relais petite enfance.

► Finances et marchés publics

► Marchés publics

21 procédures de marchés publics (17 en 2021) :

- 8 MAPA de moins de 90 000 € HT
- 9 MAPA de plus de 90 000 € HT
- 4 procédures adaptées ouvertes

► Finances

Présentation synthétique des comptes administratifs 2022

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

• Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022
Charges à caractère général	2 723 900 €	2 225 529,84 €
Charges de personnel	4 924 400 €	4 509 056,59 €
Attribution de compensation - DSC - FNGIR	5 432 000 €	5 428 723,54 €
Dépenses imprévues	65 100 €	
Virement à la section d'investissement	4 726 900 €	
Amortissements	1 320 000 €	1 302 270,28 €
Autres charges de gestion courante	2 174 000 €	2 140 488,27 €
Charges financières	40 000 €	36 675,99 €
Charges exceptionnelles	356 600 €	161 658,64 €
TOTAL	21 762 900 €	15 804 403,15 €

• Les versements aux communes

Attribution de compensation versée dans le cadre de la TPU : **4 857 093,54 €** (5 086 209 € en 2021) ; ce montant tient compte de la déduction pour la prise en compte du coût du service mutualisé informatique.

Dotation de solidarité communautaire (DSC) : 500 000 €

Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), somme déterminée par l'Etat et principalement reversée aux communes sur décision du Conseil communautaire : **1 297 378 €** entièrement reversés aux communes (en 2021, 1 286 605 €, dont 1 179 946 € reversés aux communes).

• Détail des subventions versées en 2022

STRUCTURE	ATTRIBUTION 2022
Lutte contre les nuisibles groupement cantonal	99 100,00 €
Recyclerie	13 470,00 €
Prévention routière	1 500,00 €
Banque alimentaire de Vendée	4 000,00 €
Secours catholique (épicerie solidaire du Poiré sur Vie)	14 972,00 €
Association aide alimentaire du Pays de Palluau	7 856,00 €
Acemus	20 000,00 €
Tremplin	10 000,00 €
Amicale du personnel (45 € par agent)	4 455,00 €
Festival l'Air d'en rire	9 000,00 €
Festival Acoustic	9 000,00 €
Ecoles de musiques (ateliers musicaux en milieu scolaire)	37 078,00 €
Ecoles de musiques (aide au fonctionnement)	9 000,00 €
Association Solidarité paysans Vendée	1 200,00 €
Festival de théâtre à Apremont (section théâtre)	9 000,00 €
Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Poitiers	500 €
TOTAL SUBVENTIONS (article 6574)	250 131,00 €

- **Les recettes de fonctionnement**

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022
Excédents antérieurs reportés	4 313 238,04 €	4 313 238,04 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 254 500 €	1 308 173,26 €
Produits fiscaux	12 046 300 €	12 634 894,82 €
Dotations, subventions et participations	3 953 300 €	3 772 354 €
Autres recettes	195 561,96 €	229 058,74 €
Cessions d'immobilisations	0 €	0 €
TOTAL	21 762 900 €	22 257 718,86 €

A la fin de l'exercice 2022, la section de fonctionnement dégage un excédent de **6 453 315,71 €**.

Section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement**

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022
Déficits antérieurs reportés	0 €	0 €
Emprunts et dettes assimilées	189 147 €	179 144,92 €
Etudes, PLUiH et logiciels	554 000 €	61 658,10 €
Subventions d'équipement versées	3 271 894 €	2 312 394,27 €
Acquisitions	696 636 €	480 062,66 €
Constructions et aménagements	6 856 381 €	4 555 824,35 €
Divers	139 000 €	43 565,22 €
Mutualisation informatique	66 442 €	48 313,04 €
TOTAL	11 773 500 €	7 680 962,56 €

Des subventions d'équipement ont été attribuées aux communes à hauteur de **1 878 086 €**.

- **Les recettes d'investissement**

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022
Excédents antérieurs reportés	617 525,20 €	617 525,20 €
Virement de la section de fonctionnement	4 726 900 €	
Amortissements	1 320 000 €	1 302 270,28 €
FCTVA	1 027 029 €	939 290,73 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	507 436,80 €	507 436,80 €
Subventions d'investissement	2 598 167 €	1 816 296,01 €
Emprunts et dettes assimilées	500 000 €	0 €
Divers	410 000 €	433 590,40 €
Mutualisation informatique	66 442 €	48 313,04 €
TOTAL	11 773 500 €	5 664 722,46 €

A la fin de l'exercice 2022, la section d'investissement dégage un déficit de **2 016 240,10 €**.

BUDGETS ANNEXES**BUDGET ANNEXE ZONES COMMUNAUTAIRES****Section de fonctionnement**

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	8 321 000 €	5 532 189,29 €
Recettes	8 321 000 €	5 532 189,29 €
Solde		0 €

Section d'Investissement

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	8 479 000 €	6 805 412,81 €
Recettes	8 479 000 €	4 174 995,26 €
Solde		-2 630 417,55 €

BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES**Section de Fonctionnement**

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	460 400 €	844 314,40 €
Recettes	460 400 €	991 084,89 €
Solde		146 770,49 €

Section d'Investissement

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	860 900 €	494 279,83 €
Recettes	860 900 €	779 462,48 €
Solde		285 182,65 €

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME**Section de Fonctionnement**

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	470 700 €	415 353,86 €
Recettes	470 700 €	451 288,23 €
Solde		35 934,37 €

Section d'Investissement

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	44 600 €	30 011,45 €
Recettes	44 600 €	30 179,76 €
Solde		168,31 €

En 2022, ce budget a bénéficié d'une subvention du Budget général à hauteur de 300 000 €, ce qui lui permet de dégager un excédent global de 36 102,68 €.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Section de Fonctionnement

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	4 864 300 €	4 218 625,80 €
Recettes	4 864 300 €	4 898 211,41 €
Solde		679 585,61 €

Section d'Investissement

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	2 141 000 €	466 310,03 €
Recettes	2 141 000 €	1 318 173,63 €
Solde		851 863,60 €

Ce budget est détaillé dans la partie relative aux Ordures Ménagères (document annexé).

BUDGET SPANC

Section de Fonctionnement

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	198 200 €	154 665,80 €
Recettes	198 200 €	178 721,92 €
Solde		24 056,12 €

Section d'Investissement

	Budget 2022	Réalisé 2022
Dépenses	82 450 €	21 524,38 €
Recettes	82 450 €	21 524,38 €
Solde		0 €

Ce budget est détaillé dans la partie relative au SPANC (document annexé).

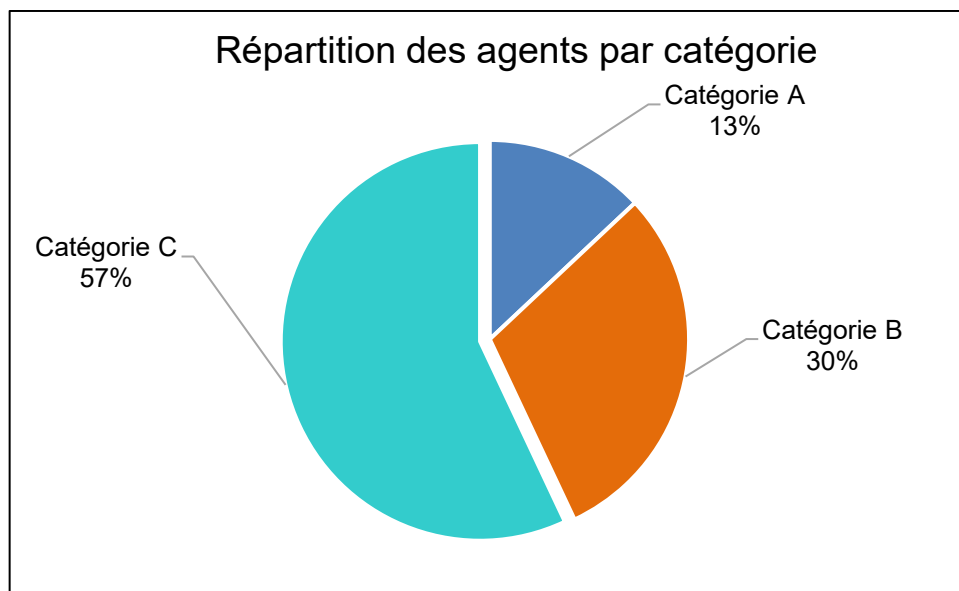
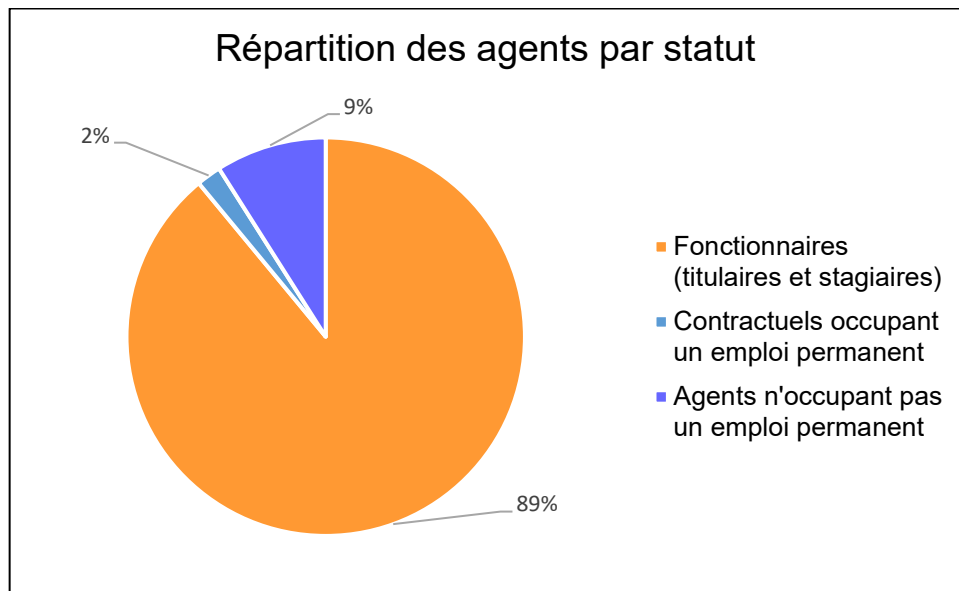
Globalement, tous budgets confondus, le résultat comptable de l'exercice 2022 se solde par un excédent de 3 830 219,21 contre 5 333 255,83 € en 2021.

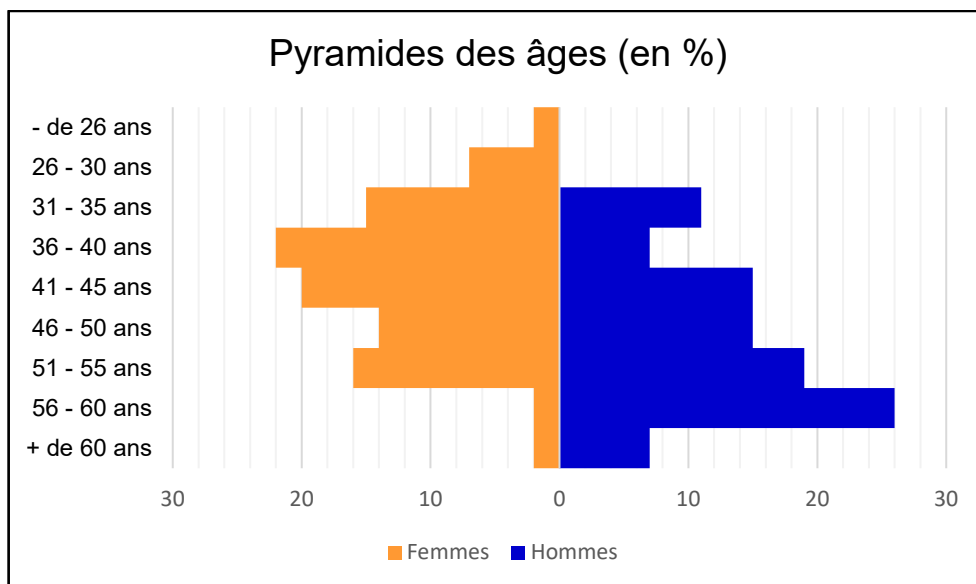
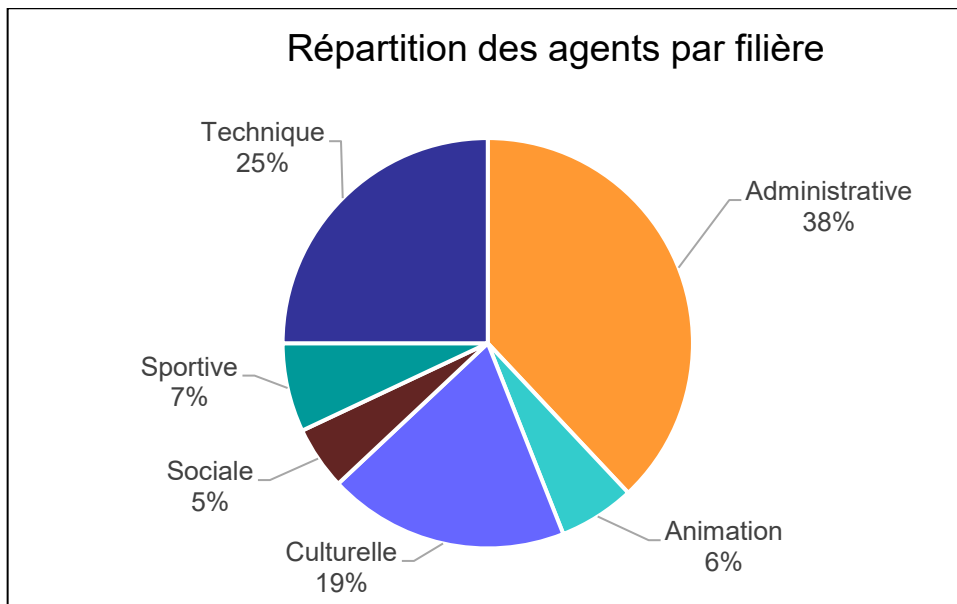
► Ressources humaines

Statistiques (au 31/12/2022)

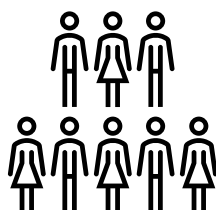
109 agents employés par la communauté de communes dont :

- 99 agents permanents (97 fonctionnaires et 2 contractuels en CDI),
- 10 agents non permanents (5 accroissements temporaires et 5 contrats de projet)



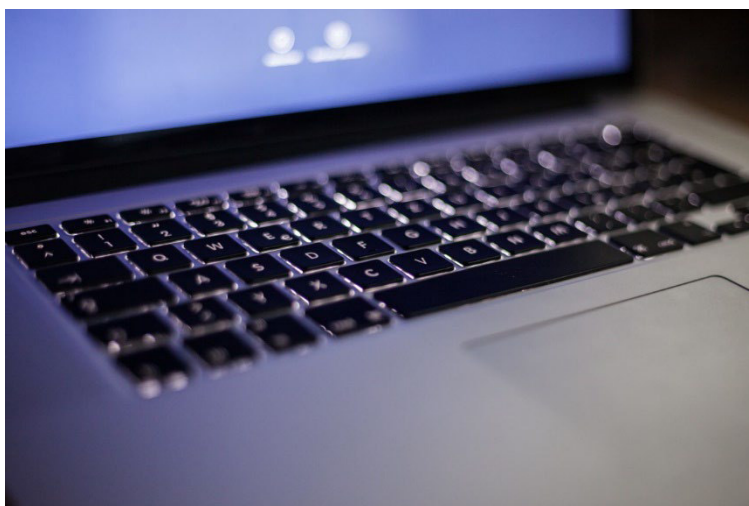


L'âge moyen des agents de la communauté de communes est de 44 ans.



► Informatique et télécommunication

- Service informatique mutualisé : 12 communes sur 15
- 55 sites gérés (mairies et sites annexes, bibliothèques, déchèteries, piscines, France services, office de tourisme, aires d'accueil des gens du voyage...) –
- 450 ordinateurs, 120 tablettes et 50 copieurs
- 65 applicatifs métiers
- 110 abonnements de téléphonie fixe, mobile et Internet



Principaux projets 2022

- Fin du déploiement de la fibre dans les mairies / renouvellement d'équipements d'actifs réseaux
- Fin de la migration vers une infrastructure mutualisée pour la communauté de communes, Saint-Paul-Mont-Penit, Saint-Etienne-du-Bois, la Genétouze, Beaufou, et Apremont,
- Déploiement d'une nouvelle application SIG
- Consultation mutualisée pour l'acquisition de copieurs et l'aménagement audio / vidéo des salles de la communauté de communes
- Renouvellement de 60 ordinateurs sur le territoire, équipements de la piscine d'Aizenay et de l'agrandissement du siège communautaire
- Etude d'une solution mutualisée de téléphonie fixe
- Déploiement d'applications métiers : gestion de parc informatique, gestion financière E.Sedit

► Communication

- Mise en place de la nouvelle charte graphique avec création d'un logo et déclinaison pour l'Office de tourisme



- **Création d'une page LinkedIn le 1^{er} octobre 2022**
 - 85 abonnés
- **Facebook** ► *augmentation globale de tous les indicateurs (abonnés, mentions j'aime, pour un nombre de publications sensiblement identique à 2021)*
 - 50 846 personnes ont vu l'un des contenus de la page
 - 402 nouveaux abonnés
 - 12 405 visites de la page
 - +281 mentions « J'aime » la page
 - 417 publications
- **Site Internet www.vie-et-boulogne.fr** ► *fréquentation en hausse importante, page la plus vue : piscine du Poiré-sur-Vie. On remarque aussi une demande importante autour du vélo et du bonus vélo notamment. Les pages « pratiques » qui concernent les déchets (collectes, horaires de déchèteries) sont toujours très lues. Les pages qui concernent les services de la petite enfance et de l'urbanisme sont également parmi les plus vues.*
 - 110 252 visites. Dont 31 109 visiteurs qui reviennent et 45 465 nouvelles visites
 - 22 831 téléchargements
 - Mots-clés les plus recherchés sur le site
 - Assainissement
 - Emploi
 - Guichet unique
 - Bonus vélo
- **Newsletters usagers :**
 - 10 lettres en 2022 (11 en 2021)
 - 711 abonnés (444 en 2022)
 - Taux d'ouverture en moyenne 77% (70% en 2021)
- **Presse :** 24 communiqués et points presse (22 en 2021)
- **Réunion annuelle des élus** sur la thématique *Et si l'avenir appartenait à nos territoires ?* Une réflexion nourrie par des échanges avec M. Pierre Sabatier, économiste, M. Alain Leboeuf, Président du Département
- 2 magazines intercommunaux /an distribués dans toutes les boîtes aux lettres.
- Nombreuses éditions pour les services.

3.2 Pôle Développement

Responsable de pôle Mme Florence LE RAY, directrice générale adjointe.

Services : développement économique, Office de Tourisme, contractualisation, ainsi que le Plan climat air énergie territoire (PCAET) et mobilité.

► Développement économique

Actualité économique 2022

Projets d'aménagement réalisés sur l'année 2022

- Livraison et début de commercialisation de la ZA des Amblardières, à Saint-Denis-la-Chevasse
- Livraison de la ZA la Bruyère à la Genétouze

Commercialisation des zones d'activités du territoire

12 parcelles vendues en 2022 (20 515 m²), pour 382 439 € de recettes [13 parcelles en 2021]

- 1 ZA Actipôle ouest 2, Aizenay : Turpaud Berland
- 2 ZA Orgerière Aizenay : Top Habitat Services + Escape Game « Aiz'pace temps »
- 2 ZA des Amblardières, St-Denis-la-Chevasse : Garage Bouyer + Grelaud-Siret
- 1 ZA Espace Vie Atlantique Sud, Aizenay : Tout Faire Matériaux
- 1 ZA Tournebride, Beaufou : Brunelière TP
- 2 ZA Bourgneuf, Les Lucs-sur-Boulogne : Esprit D'Co + Les Lucs Automobile
- 1 ZA Chantemerle Bellevigny : NTS Distribution
- 1 ZA la Verduze Bellevigny : Diopaint
- 1 ZA Croix des Chaumes 2 (Extension) : Soprema

Actions 2022

Convention de partenariat avec Initiative Vendée terres littoral (IVTL)

La communauté de communes soutient l'association IVTL par le biais d'une subvention de 45 000 € permettant à IVTL d'accompagner les créateurs d'entreprises du territoire :

- **27 entreprises financées** par le biais de prêts d'honneur à taux zéro, soit 306 000 € versés aux entrepreneurs (création, reprise, développement)
- **Signature officielle de remise de chèque** le mercredi 4 mai 2022 au Poiré sur Vie : **26 entrepreneurs présents.**

Convention sur le programme « Territoires d'industrie »

La communauté de communes a été labellisée « Territoire d'industrie » en 2018. Ce label a permis à la communauté de communes de valoriser les projets portés par le territoire en lien avec l'activité industriel (logement salariés, valorisation des métiers de l'industrie, Gare de Bellevigny, ...) :

- **Signature de la convention « Contrat territoire d'industries Vendée Centre 2022-2026 »** avec M. le Préfet de Vendée, la Banque des territoires, la communauté de communes du Pays des Achards et la Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon au sein de l'entreprise PETITGAS le 25 octobre 2022.



Ateliers « énergie » avec « ORACE »

ORACE est une association qui fait référence au niveau régionale concernant l'accompagnement des entreprises dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie.

En partenariat avec ORACE, la communauté de communes a proposé à un groupe d'entreprises locales d'être coaché et de monter en compétences sur leur maîtrise énergétique.

- **3 ateliers énergie réalisés en 2022** pour accompagner les entreprises dans la maîtrise de leur consommation énergétique
- **11 entreprises** ont participé à ces 3 ateliers



Reconversion du site « Charpentes Fournier » et relocalisation de l'entreprise

Le site actuel de l'entreprise Charpentes Fournier est situé dans un périmètre urbain, entouré de zones d'habitat. Ce site ne permettait pas de répondre au projet de développement industriel de l'entreprise. La communauté de communes accompagne la relocalisation de l'entreprise sur un site adapté à l'activité industrielle. En parallèle, la communauté de communes et la commune du Poiré-sur-Vie ont souhaité engager les discussions avec l'entreprise pour maîtriser la reconversion du site actuel de l'entreprise

Voici les actions engagées en 2022 sur ce projet :

- Valorisation financière de l'actuel site et de l'emprise foncière du futur site
- Enquête publique pour la mise en compatibilité du PLUi-H
- Projet de Convention tripartite de partenariat et d'engagement entre la société Charpentes Fournier, la Commune du Poiré sur Vie et la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Projet de Convention d'étude avec l'EPF, la Commune et la CCVB concernant les coûts de déconstruction et reconfiguration du site actuel

Projet logements salariés

Au vu du contexte de tensions locatives fortes, facteur aggravant des projets de recrutements en cours sur notre territoire, la communauté de communes a lancé une réflexion et un plan d'actions afin de pallier ces difficultés :

- **La mise en place d'une ou plusieurs résidences pour salariés**
- **La mobilisation à court terme de logements publics existants** : La mobilisation des logements des bailleurs sociaux (ex : colocation "jeunes actifs" lancée au sein de la résidence de la Chapelle au Poiré-sur-Vie, par Vendée Habitat) et la mobilisation des logements communaux
- **La mobilisation du parc privé** : La rénovation des logements vétustes dans le cadre de l'OPAH Vie et Boulogne et la réalisation de projets privés d'hébergement salariés

En partenariat avec le réseau d'entreprises locales, une **étude d'opportunité a été réalisée en février 2022 avec plus de 70 entreprises participantes**, qui a confirmé **l'implantation de 2 résidences sociales de 20 logements chacun, à destination exclusive d'hébergement d'actifs, sur les pôles d'Aizenay et du Poiré-sur-Vie.**

Concrètement, l'objectif du projet est de répondre à un besoin de logement "clé en main" et temporaire pour héberger un nouveau collaborateur, alternant, stagiaire... et permettre ensuite une installation durable sur le territoire.

Validation de la stratégie de développement de l'offre économique

Les élus communautaires ont fait le choix de dédier 1/3 des surfaces urbanisables pour le développement économique, soit 130 hectares sur la période 2020/2030 dans le PLUi-H.

La nécessité étant de **préserver, optimiser et rationaliser notre foncier économique** pour permettre aux entreprises du territoire de poursuivre leur développement dans les années à venir.

Le cabinet SYNOPTER (spécialisé dans l'accompagnement et le conseil aux collectivités sur le développement économique) a été sollicité par la communauté de communes pour l'élaboration d'une stratégie économique avec une validation des objectifs et des nouveaux principes d'accompagnement au Bureau Communautaire du 7 novembre 2022.

Les objectifs actés :

- **Poursuivre la création de richesses SUR et POUR le territoire** : *Assurer le développement des entreprises existantes Faciliter l'accueil de nouvelles activités en lien avec notre politique d'aménagement global Encourager la création d'emplois pour soutenir la dynamique démographique du territoire Favoriser la création de richesse fiscale pour alimenter notre capacité d'investissement*
- **Améliorer l'efficacité de notre offre économique** : *Accompagner la sobriété foncière des projets Reconquérir les gisements fonciers et immobiliers*
- **Renforcer la cohésion territoriale** : *Garantir un maillage équilibré selon les potentialités de chaque commune Encourager les relations interentreprises, les perspectives de mutualisation*

Les nouveaux principes d'accompagnement :

- Accompagner les projets d'entreprises
- Structurer l'offre économique
- Optimiser le potentiel des ZA
- Animer et renforcer l'implication des entreprises dans les pôles économiques

Réalisation d'une étude Loi Barnier

La communauté de communes a mandaté le cabinet Voix Mixtes pour réaliser une étude « Loi Barnier » sur plusieurs zones d'activités afin de réduire la marge de recul inconstructible en zone d'activité et ainsi de densifier et optimiser le foncier à vocation économique :

- **4 zones d'activités concernées** (Espace Vie Atlantique Nord et Sud et les Blussières Nord et Sud à Aizenay, Saint Denis les Lucs à Saint Denis-la-Chevassse et les Minières à Bellevigny).
- **Révision du PLUi-H en cours** pour intégrer cette étude

Soutien aux entreprises – COVID-19

Suite à la pandémie du COVID-19, la communauté de communes a mis en œuvre en 2021 avec l'appui financier du Conseil Départemental de la Vendée, le **fonds territorial de soutien à la relance**.

L'objectif de ce fonds est de permettre aux entreprises de poursuivre leur développement, innover, de diversifier leurs activités, d'adapter leurs activités et/ou leur modèle économique et d'accompagner les transitions accélérées par cette crise

- En 2022 : le montant du fonds de relance versé par la CCVB aux entreprises est de 39 235 €

► Office de Tourisme intercommunal



L'Office de Tourisme dispose d'un bureau ouvert à l'année.

Un espace de 160 m² offre aux visiteurs une salle d'exposition, une boutique de produits locaux et d'artisanat, un espace détente et de documentation, un service de consigne à bagages et de recharge pour divers appareils (portables, batteries de VAE...), ainsi que du wifi gratuit.

250 jours d'ouverture en 2022.

L'Office de tourisme était également présent lors d'accueils hors les murs dans les campings, et lors d'événements organisés par les communes.

Statistiques

Visiteurs de l'Office de tourisme

- **3522** contacts (physique, téléphone et numérique) gérés en 2022
- Dont **2235** contacts physiques (soit 3462 personnes)
- 96% français (dont 80 % vendéens) et 4 % étrangers
- Principales demandes : randonnées cyclables, randonnées pédestres, transports en commun
- **1016** personnes pour les expositions

Château d'Apremont

- Le château d'Apremont a connu une **saison complète, après 2 années à ouverture réduite**. Les visiteurs ont répondu présents, sans toutefois revenir au niveau de l'année 2019 (année par ailleurs exceptionnelle pour le secteur du tourisme). Les chaleurs estivales ont modifié le comportement des visiteurs, notamment sur leur heure de visite. L'équipe a su s'adapter et gérer les flux. Les visiteurs ont de nouveau plébiscité les animations quotidiennes proposées par l'équipe du château, leur qualité et la diversité des sujets abordés. L'offre estivale, avec la Cie Fabigan (spectacle et parcours cirque) et les artisans d'art, a, elle aussi, satisfait les visiteurs, petits et grands.

Animations

- **Calendrier des rendez-vous de l'été : 1ère édition.**

Objectif : proposer aux vacanciers au moins 1 activité par jour pendant les vacances et promouvoir le travail des socio-professionnels du territoire Vie et Boulogne.

Plus de **100** rendez-vous estivaux programmés.

- **Visites guidées des villages**

Objectif : valoriser le patrimoine des communes.

Visites confiées à une guide conférencière, les Balades à une entreprise d'Apremont.

En parallèle, les communes de Beaufou et de Saint-Étienne-du-Bois ont proposé des visites commentées.

Au total, 8 visites guidées et 2 balades contées

Pour les visites d'Apremont, du Poiré-sur-Vie et de Saint-Étienne-du-Bois : 63 % du territoire Vie et Boulogne, 16 % des communes environnantes, 21 % de touristes.

Pour la visite de Beaufou : 30 % de Meillerets. 70 % du territoire et de communes environnantes.

- **Balades entre deux rives**

L'organisation des balades a été assurée par les communes. L'Office de Tourisme a réuni les acteurs, créé les banderoles, financé l'achat de jus de pomme et la location des verres, accompagné la commune de Grand'Landes pour le dossier préfectoral et géré la communication.

Les 4 Balades entre deux rives ont réuni **568** personnes.

Itinérance

- 49 fiches de randonnées sont enregistrées sur Cirkwi.
- 11 itinéraires numérisés par la FF Randonnées font l'objet d'une Randofiches ®

3 nouvelles Randofiches ® : Les Rives de la Vie (Maché), Les 3 châteaux (Apremont), La Nonnerie (La Chapelle-Palluau).

- Fréquentation sur les itinéraires de randonnée

Un éco-compteur mobile a été installé sur **4** itinéraires de Randonnée pour connaître leur fréquentation. Une analyse plus profonde sera réalisée en partenariat avec le Département pour interpréter ces chiffres.

- Téléchargements des cartes de jeux des Parcours Permanents d'Orientation (conception de 2016)

Objectif : proposer une activité sport-nature à destination des familles.

Rencontres avec les socios-professionnels

Création d'un calendrier de rencontres avec les socio-professionnels du territoire (1^{ère} édition).

Objectifs :

- 6 rendez-vous
- 1 éducteur
- 1 « bourse aux documents »

Billetterie

- **15 557** entrées au château d'Apremont (+ 26,14% /2021, -14,90% /2019). Le chiffre d'affaire de la billetterie s'élève à 63 240€ (+20% / 2021, -3% / 2019)
- **13417,30 €** de chiffre d'affaires, dont **7836,50 €** en billetterie et **5580,80 €** en boutique à l'Office de Tourisme

Taxe de séjour

49 718,01 € collectés par les hébergeurs et les plateformes pour la période de taxation de mai à septembre 2022, dont 4971,80 € sont reversés au Département.

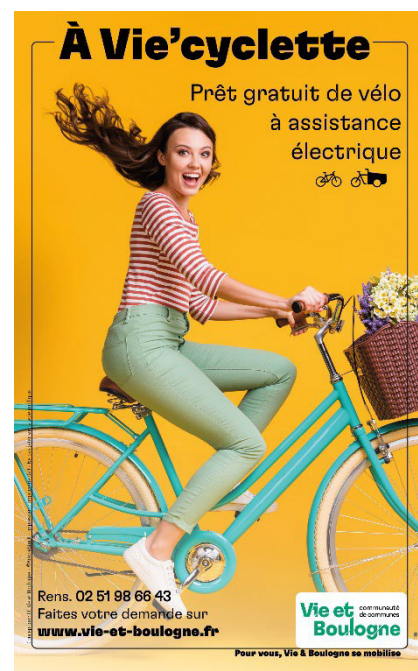


► Plan climat air énergie territorial (PCAET)

- **Animation générale et suivi** en lien avec la commission développement durable et les services
- **Mise en œuvre des premières actions**
 - Exemplarité
 - Réunion du groupe de travail intercommunal sur la **gestion des espaces verts**, organisation d'une formation sur la gestion différenciée
 - Organisation d'un atelier intercommunal sur la **qualité de l'air intérieur+**
 - Lancement de la démarche pilotes pour **améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts sur deux zones d'activité**, pour la biodiversité et la qualité de l'eau
 - **Sensibilisation**
 - Poursuite du **programme Watty**. Année scolaire 2022-2023 : 14 écoles, 70 classes, près de 1700 élèves
 - 2^{ème} édition des **Rendez-vous pour le climat** du 10/09 au 7/10, temps fort de sensibilisation. Une vingtaine d'animations en partenariat avec les communes et acteurs du territoire, sur toutes les thématiques du PCAET, et un jeu "les défis pour le climat" pour sensibiliser aux écogestes. Plus de 800 participants.
 - **Energies renouvelables**
 - **Etude d'élaboration d'un document cadre pour le développement éolien** : suivi de l'étude dans la phase de scénarisation et de définition des orientations pour le développement éolien, lancement d'une première modification du PLUiH
 - Création de la **société de projet Vie et Boulogne Energie** avec Vendée Energie, pour porter des projets d'énergie renouvelable sur le territoire
 - Suivi de l'accompagnement à l'émergence de projets d'**énergie renouvelable citoyenne**
 - **Agriculture et bocage**
 - Conventionnement avec la chambre d'agriculture et organisation d'une ferme ouverte bas carbone
 - Préparation du projet de charte du bocage, recherche de financements
- **Rencontre des porteurs de projets en lien avec le PCAET**
(GRAPEA, Culture Watt, dynamiques foncières, des moutons à l'horizon, groupe Dubreuil, Terra Aménité, Solarem...), et des autres territoire (Mauges Communauté, Pays de Pouzauges, participation aux ateliers du développement durable des territoires de l'URCPIE, aux rencontres du programme Transitions écologiques et sociétales...)

► Mobilité

- **A Vie'cyclette**, lancement du service de prêt de vélos à assistance électrique été 2022, 44 prêts jusqu'à la fin de l'année 2022.
- **Bonus vélo**, aide à l'acquisition de vélos électrique : 330 foyers ont perçu l'aide pour un montant total de 59 900 €.
- **Les seniors au guidon** : organisation d'initiation au vélo à assistance électrique auprès du public seniors, avec le service éducation routière et prévention seniors. 34 participants en 2022, sur 3 sessions au Poiré-sur-Vie, Palluau et Saint-Etienne du Bois
- **Tous à vélo** : initiations au vélo à assistance électrique tout public, dans le cadre des RDV pour le climat 2022 : 28 participants à La Gënëtoûze et Apremont
- Défi mobilité grand public : 2 animations réparation vélo et marquage vélo Le Poiré / Palluau. Une dizaine de participants.
- Défi mobilité 2022 intra communauté de communes, mairies et écoles volontaires :
 - Agents Vie et Boulogne : 44 participants (classée 3e au niveau régional catégorie 100 à 499 salariés).
 - 2 mairies : Aizenay et Les Lucs-sur-Boulogne
 - 5 établissements scolaires (dont une école classée en 2e position au niveau régional catégorie 100 à 499 scolaires),
 - des habitants



3.3 Pôle Aménagement du territoire

Responsable du pôle : Mme Isabelle LE TOQUIN
Services Application du droit des sols (ADS), Habitat et Urbanisme

► Application du Droit des Sols

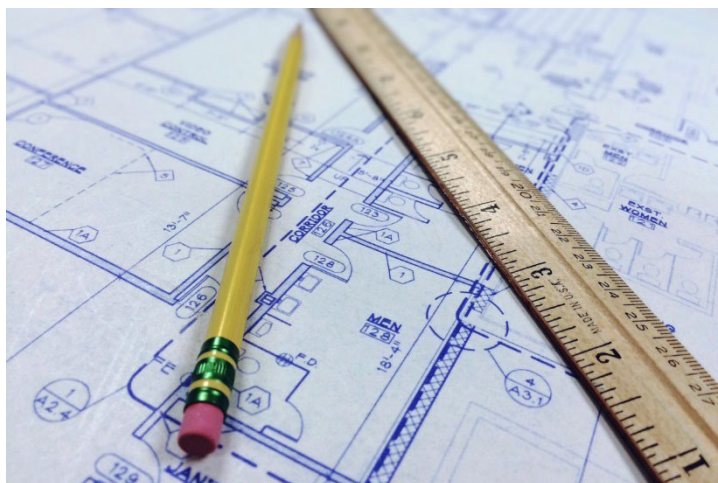
- **3742 actes déposés** en 2022 [3 927 actes en 2021],
- **312 dossiers déposés** par mois en moyenne [327 en 2020],
- Un maximum de 360 dossiers déposés en décembre, [423 en 2021]
- Un minimum de 251 dossiers déposés en août, [200 en 2020]
- Une légère baisse de 5 % de l'activité du service sur l'année 2022 par rapport à l'année 2021.
- 38% des dossiers ont été déposés par voie dématérialisée via le guichet unique de l'Habitat.
- **302 déclarations préalables ont été déposées pour des panneaux solaires** en 2022 contre 109 en 2021, 74 en 2020 et 51 en 2019.

► Urbanisme

- 7 procédures d'évolution du PLUi-H (1 révision allégée, 3 modifications, 1 déclaration de projet, et 2 mises à jour).

► Habitat

- 4 subventions ECOPASS versées, pour une participation globale de la CCVB de 6 000 €
- Dans le cadre de l'OPAH pour l'année 2022 : 91 logements subventionnés (PO/PB), 3 248 211 € de travaux générés pour 1 095 389 € de subventions mobilisées dont une participation financière de 66 678 € par la communauté de communes.
- Autres aides mobilisées (MaPrimeRénov', Action Logement, caisses de retraite, ...) : 1 465 979 € représentant 4 932 109 € de travaux pour 535 logements.



3.4 Pôle Environnement

Directeur des services techniques : Eric Maillard.

Services : gestion et valorisation des déchets, bâtiments, voirie et réseaux, assainissement non collectif et GEMAPI.

► Environnement

Lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes

La communauté de communes participe financièrement chaque année au fonctionnement du G.I.D.O.N. En 2021, la subvention accordée s'élève à 99 100 € TTC dont 7 200 € sont reversés à l'organisme coordonnateur POLLENIZ, au niveau régional.

Le G.I.D.O.N est une association qui regroupe des bénévoles, qui, a pour mission de limiter les dégâts engendrés par les nuisibles :

- Régulation du ragondin et du rat musqué,
- Maîtrise du développement de la taupe,
- Lutte contre la chenille processionnaire,
- Surveillance de nouveaux organismes nuisibles,
- Surveillance de la lutte contre le frelon asiatique.

Depuis juin 2015, la communauté de communes assure gratuitement, pour ses administrés, la destruction des nids de frelons asiatiques. L'entreprise Bionéo de la Roche-sur-Yon effectue les destructions depuis le 04/09/2020.

Ragondins et rats musqués

- 3 966 ragondins et 39 rats musqués capturés par les agents et les bénévoles,
- 1 823 ragondins et 14 rats musqués capturés par les bénévoles,
- **4 005 captures au total en 2021**, contre 3 602 en 2021.

Un chiffre en augmentation de plus de 10%

Evolution des captures depuis 2013



► **Gestion et valorisation des déchets**

Le bilan annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'un autre rapport, annexé à ce bilan.

► **Bâtiments**

- 25 bâtiments,
- 50 contrats de maintenance.

► **Voiries et réseaux**

- 614 000 m² d'espaces verts
- 28 km de voirie.

► **Cycle de l'eau, SAGE et GEMAPI**

Le territoire comprend 5 bassins versants : la Baie de Bourgneuf, le lac de Grandlieu, Logne, Oignon et Boulogne, les Marais de la Vie, du Ligneron et Jaunay, le Lay et la Sèvre Nantaise.

Lorsque cela a été possible, ces compétences ont été déléguées aux différentes structures, syndicats ou associations, gérant les bassins versants qui composent le territoire :

- Baie de Bourgneuf : Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire (GEMAPI) et Syndicat mixte du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf (SAGE),
- Sèvre Nantaise : pas de représentation, le territoire concerné ne représentant qu'une toute petite partie du territoire,
- Grandlieu, Logne et Boulogne : Syndicat du bassin versant de Grandlieu (GEMAPI et SAGE),
- Bassin du Lay : Syndicat Mixte du Marais Poitevin et du Lay (SAGE),
- Vie, Ligneron et Jaunay : Syndicat mixte du bassin versant de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (GEMAPI et SAGE).

- 279 851 € ont été versés aux différents organismes en 2022 (charges supportées par le budget général), contre 202 747 € en 2021,
- 80 % du montant versé peut être considéré comme de la GEMAPI.

Chaque syndicat établit un rapport annuel d'activité annexé à ce bilan.

► **Service public d'assainissement non collectif (Spanc)**

Le bilan annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif fait l'objet d'un autre rapport, annexé à ce bilan.

3.5 Pôle services à la population

Responsable du pôle : Mme Charlotte POITRAL.

Services : France services, éducation routière, Relais petite enfance, parentalité, aires d'accueil des gens du voyage, prévention seniors et conseil de développement, convention territoriale globale (projet social intercommunal).

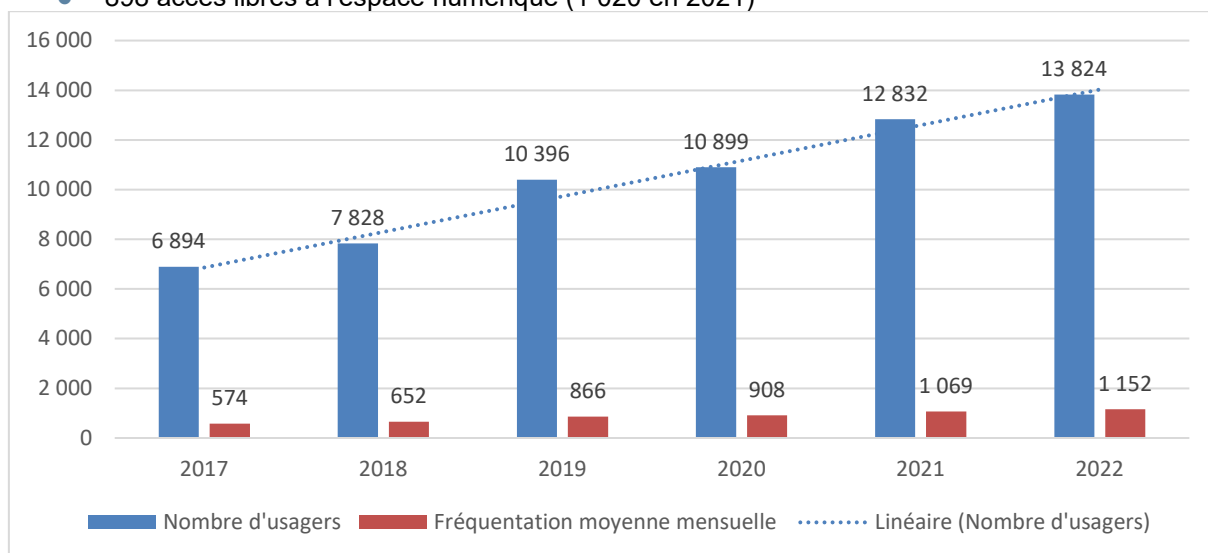
► France services

La Maison de services au public (MSAP), située à Palluau et mise en service le 2 janvier 2017, a été labélisée France Services au 1^{er} janvier 2020, dès la 1^{ère} vague. Elle fait ainsi partie des 460 premières France Services à l'échelle nationale.

- Accueil, information, orientation et mise en relation avec les partenaires suivants : Communauté de communes, La Poste, CPAM, CARSAT, ENEDIS, MSA, Pôle Emploi, CAF, Vendée Eau, STGS, SOLIHA, Mission Locale, INOV, les conciliateurs de justice, le défenseur des droits, la DDFIP, Tremplin – ACEMUS, la MDEDE, Hatéis, le CAUE, l'AREAMS (point conseil budget).
- Accompagnement administratif et numérique sur rendez-vous,
- Mise à disposition d'outils numériques en accès libre,
- Gestion de l'agence postale intercommunale (62% de l'activité en 2021).

En 2022,

- 13 824 contacts au total (12 832 en 2021),
- 1 018 rendez-vous d'accompagnement administratif et numérique (463 en 2021), dont 10% réalisés en itinérance sur les communes,
- 898 accès libres à l'espace numérique (1 020 en 2021)



Éléments marquants de l'année 2022

- A partir d'avril 2022 :
 - Ouverture du lundi au samedi midi : 38h30 par semaine (auparavant du mardi au samedi midi)
 - Mise en place de l'itinérance sur les 15 communes pour rapprocher le service des habitants (RDV d'accompagnement administratif et numérique réalisés dans les mairies ou les médiathèques)
- **Labélisation point justice** pour renforcer la visibilité des permanences déjà en place (conciliateur de justice, défenseur des droits) et consolider l'offre en mettant en place à partir de septembre 2022 une permanence mensuelle du CIDFF
- **Enquête de satisfaction usagers** : 79 répondants ; un service apprécié de la quasi-totalité des répondants qui mettent en avant les qualités humaines et l'utilité du lieu

► Éducation routière

Interventions en milieu scolaire

- 3 229 écoliers formés répartis sur 138 classes, 718 collégiens répartis sur 27 classes de 4ème et 53 élèves de la MFR du Poiré-sur-Vie
- Programme d'intervention lissé sur l'année scolaire 2021/2022 : 141 jours d'intervention en écoles élémentaires, 19 jours en collèges.

Interventions auprès des seniors (60 ans et plus)

- 3 stages « seniors au volant » organisés en février/mars : 52 participants (37 en 2021)
- 3 stages « seniors au guidon » organisés en avril et octobre (nouveau) : 34 participants

Autres actions

- ½ journée de sensibilisation avec les associations TREMLIN – ACEMUS auprès du public en insertion.

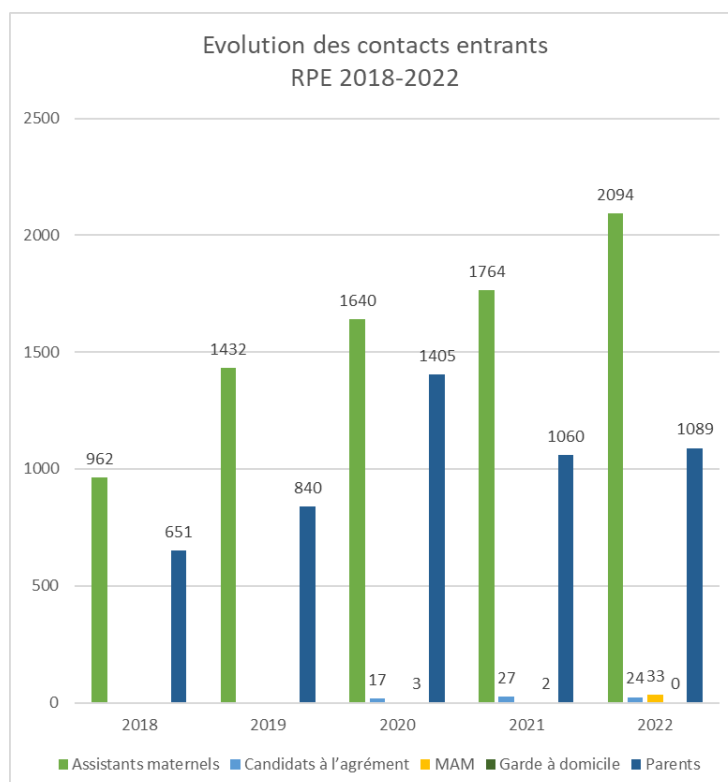
► Relais Petite Enfance

Public concerné

- 340 assistants maternels agréés (14 nouveaux en 2021 et 54 départs), 14 Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM),
- 3 multi-accueils publics, 9 micro-crèches privées,
- 478 naissances en 2022, 1 368 familles CAF/MSA avec enfants de moins de 3 ans en 2021.

Actions organisées

- 226 temps collectifs avec enfants réalisés : participation de 129 assistants maternels différents et 410 enfants différents
- 3 240 contacts en 2021 (2 853 en 2021), dont 255 rendez-vous physiques avec des parents ou assistants maternels
- 17 actions collectives sans enfant mobilisant 85 assistants maternels différents et 33 parents différents : conférences sur la motricité libre, la bien-traitance, ateliers, soirées d'échanges sur la pratique professionnelle...
- 9 porteurs de projet petite enfance accompagnés (Maison d'assistants maternels MAM ou micro-crèche)



Éléments marquants de l'année 2022

- Edition du guide petite enfance
- Edition du guide de départ en formation
- Lancement du système d'offre d'emploi : le Relais diffuse aux assistants maternels les offres d'emploi proposés par les parents
- Lancement du réseau des professionnels de la petite enfance

► Parentalité

Lieu d'accueil enfants parents *La P'tite Escale* : service itinérant sur 5 communes du territoire (Le Poiré-sur-Vie, Aizenay, Bellevigny, Saint-Etienne-du-Bois, Maché). 4 créneaux par semaine ; il s'adresse aux futurs parents, parents, proches et enfants de 0 à 4 ans

La P'tite escale

- 163 accueils réalisés (*103 accueils en 2021*)
- 120 familles différentes accueillies (*81 en 2021*)
- Des familles provenant de 15 communes de Vie et Boulogne, 8 familles hors CCVB
- Enquête de satisfaction menée en 2022 : 27 répondants globalement satisfaits du service
- Des publications régulières sur le Facebook de la Communauté de Communes pour proposer des ressources pédagogiques, des activités parents/enfants

Instants parents, mai 2022

- 1er mois dédié à la parentalité organisé sur Vie et Boulogne dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)
- Près de 700 participants et 18 actions réalisées

► Gens du voyage

Gestion des 2 aires d'accueil des gens du voyage, déléguée à SOLIHA.

- 113 personnes accueillies sur l'aire d'accueil du Poiré-sur-Vie, durée moyenne de 35 jours ; taux de fréquentation de 62% (45% en 2021).
- 73 personnes accueillies sur l'aire d'accueil d'Aizenay, durée moyenne de 71 jours ; taux de fréquentation de 51% (contre 40% en 2021).

► Prévention seniors

Statistiques

- 86 participants aux stages éducation routière « seniors au volant » et « seniors au guidon »
- 9 participants aux ateliers tablettes (10 séances)
- 113 participants au spectacle Suzanne en décembre sur l'isolement des personnes âgées et le lien intergénérationnel.

► Conseil de développement

Renouvellement de l'instance à l'automne 2022 : 2nd mandat ; nouvelle composition

Espace de réflexion, de dialogue et d'aide à la décision des élus en faveur du développement de Vie et Boulogne et de l'enrichissement de ses politiques publiques.

Fonctionnement sur saisine de la communauté de communes ou auto-saisine.

- 27 membres issus des forces vives du territoire : diversité de profils, parcours, compétences permettant de multiplier les regards et d'enrichir la réflexion collective
- 3 lettres de mission sur le PCAET, la mobilité et le bien vieillir.

▸ **Le projet social de territoire *Vivre et grandir ensemble***

Le projet social, contractualisé dans le cadre de la Convention territoriale globale, traduit un projet partenarial et pluriannuel sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux services administratifs et démarches en ligne ou encore l'accès aux droits et l'accompagnement social. Elle permet d'identifier les besoins, optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

Éléments marquants de l'année 2022

- Validation des volets enfance, jeunesse et accompagnement social (avenant 2 à la CTG)
- Mise en œuvre des plans d'action avec notamment la mise en place de réseaux thématiques
- Création d'un annuaire numérique à destination des élus, professionnels, bénévoles
- Définition des moyens de coordination alloués au projet.

▸ **Action sociale**

Soutien aux organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines de l'aide à l'emploi, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi. Soutien matériel et financier aux organismes de Vendée œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire

- Pôle emploi : 2 950 demandeurs d'emploi en catégories A/B/C et 1 208 en catégorie A en sept. 2022 (en baisse)
- Mission locale : 282 jeunes de 16 à 25 ans accompagnés
- Tremplin-Acemus (insertion) : 233 salariés (Tremplin) – 34 salariés aux chantiers d'insertion maraîchage et espaces verts (Acemus)
- 3 structures d'aide alimentaire sur le territoire ; en moyenne, 317 personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire

Élément marquant de l'année 2022

- Lancement du projet de construction et réaménagement écoresponsables sur le site des jardins de l'Aumônerie à Aizenay (chantier d'insertion, magasin, espaces de vie et de travail) » : choix du maître d'œuvre

3.6 Pôle culture

Responsable du pôle : Mme Isabelle SACHOT.

Mise en œuvre d'actions culturelles pour le réseau des médiathèques et l'enseignement musical en milieu scolaire.

► Réseau des médiathèques

Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement. Animation du réseau des médiathèques.

Equipements

- 17 médiathèques

Abonnés

- 8 960 abonnés inscrits (+ 19 % / 2021) : 19,7 % de la population
- 7 340 emprunteurs actifs (+ 15 % / 2021)
- 227 906 prêts (+ 15 % / 2021)

Documents

- 135 616 documents au catalogue : 117 659 en fonds propre et 17 957 prêtés par la Direction Départementale des Bibliothèques
 - ▶ 111 927 livres,
 - ▶ 6 583 CD audio,
 - ▶ 6 788 DVD,
 - ▶ 165 partitions musicales,
 - ▶ 28 liseuses (proposant 334 livres électroniques),
 - ▶ 139 abonnements à des périodiques
- 295 jeux en accès sur place
- 6 968 documents acquis : 5 970 livres imprimés, 46 livres numériques, 306 CD, 616 DVD, 30 jeux de société
- 7 736 ouvrages désherbés (dont 5 118 vendus lors de la bourse aux livres du 8/10/2022)
- 55 461 documents en circulation via la navette

Bénévoles

- 240 signataires de la charte de coopération du bénévolat en bibliothèque dont 23 adolescents
- 1 bénévole ayant participé à au moins une formation

Animations publiques

- 436 animations avec 5 670 entrées
- 256 supports de communication (brochures trimestrielles, affiches et flyers)

Accueil de structures locales pour l'année scolaire 2020/2021

- 26 établissements scolaires : 394 séances (3 589 élèves participants)
- 3 accueils de loisirs : 15 séances (89 participants)
- 2 crèches et multi-accueils : 6 séances (27 participants)
- 3 EHPADs : 30 séances (61 participants réguliers)
- 1 structure spécialisée pour personnes en situation de handicap : 2 séances (11 participants)

Volet numérique

- Portail en ligne mediatheques.vieetboulogne.fr :
 - ▶ 31 356 visites (+ 33 % / 2021)
 - ▶ 13 805 réservations de documents
- Page Facebook : 1 161 abonnés (+ 22 %)
- Page Instagram : 421 abonnés (+ 30 %)
- 11 tablettes, 5 ordinateurs portables
- Animations publiques et accueils scolaires : 397 personnes tout public et 529 scolaires
- Achat de 56 livres électroniques
- Acquisition de 2 jeux vidéo 1 casque de réalité virtuelle

Accompagnement des communes

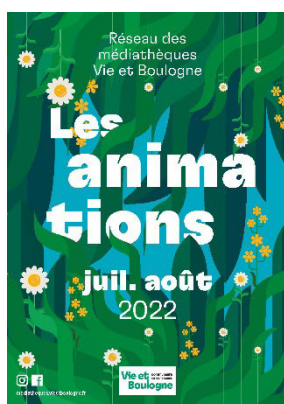
- 1 accompagnement (La Genétouze) : fiche Accessibilité de la future médiathèque

Journées professionnelles

- 1 journée d'accueil de professionnels et d'élus :
 - ▶ 2 formations organisées par la Direction départementale des Bibliothèques :
 - à la médiathèque du Poiré-sur-Vie les 24 et 25/01
 - à la médiathèque de Saint-Denis-la-Chevasse le 13/06
 - ▶ 1 délégation de la commune d'Angles à la médiathèque de Saint-Denis-la-Chevasse le 21/06
- 1 journée « cohésion » (agents et bénévoles) : visite des médiathèques de Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Paul-Mont-Penit et Maché le 30/09

Evolution du fonctionnement du réseau

- Construction du projet culturel de la lecture publique :
 - ▶ Janvier-juin : concertation auprès des acteurs de la lecture publique
 - ▶ Octobre : validation par le conseil communautaire



▶ Interventions musicales en milieu scolaire

Accompagnement des écoles élémentaires dans leur mission d'enseignement musical initial, pour le cycle 2.

Année scolaire 2021-2022

- 31 établissements scolaires inscrits (la totalité des écoles élémentaires du territoire)
- Coût total : 37 078 €
- 1 890 enfants concernés
- 680 séances (8 séances par classe)
- Organisation et animation assurées par les 3 écoles de musique du territoire (Atelier musical Vents d'Ouest, Ecole de musique Le Poiré-Beignon, Ecole de musique Nord-Vendée)
- 6 intervenants (professeurs des écoles de musique)

3.7 Pôle aquatique

Responsable du pôle : M. Steve DEFOOR.

Ce pôle regroupe les 3 piscines du territoire à Aizenay, Maché et Le Poiré-sur-Vie ainsi que la plage aménagée d'Apremont.

► Piscine d'Aizenay

L'équipement a bénéficié d'une rénovation globale - démarrée au printemps 2021- devant permettre son exploitation à l'année.

Le chantier a connu d'une part des complications, notamment en raison de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement en matériaux qui ont touché plusieurs entreprises.

D'autre part, des défauts importants constatés sur le carrelage n'ont pas permis l'ouverture au public à la rentrée scolaire de septembre telle que prévue. Ces malfaçons font l'objet d'une procédure contentieuse n'offrant pas de visibilité sur son issue.

► Piscine de Maché

Bassin extérieur de 25 m x 10 m (profondeur 0.80 m à 3.75 m) avec plongoir, ainsi qu'une pataugeoire extérieure (profondeur 0.40 m) bordée de pelouse et de terrasses. La piscine est ouverte en juillet et août, hors jours fériés.

A noter : Compte tenu des aléas rencontrés avec la piscine d'Aizenay, la piscine a été ouverte au public les dimanches en août et accueilli des scolaires pendant deux semaines en septembre.

- 76 jours d'ouverture [51 jours d'ouverture en 2021]
- Fréquentation été : 4 071 entrées [1 925 entrées en 2021]

► Piscine du Poiré-sur-Vie

Bassin de 25 m x 10 m (profondeur 1.15 m à 2.05 m), bassin ludique (profondeur 0.8 m à 1 m) avec un toboggan, sauna et solarium paysager. La piscine est habituellement ouverte toute l'année, hors jours fériés et vidanges.

- 340 jours d'ouverture [340 jours d'ouverture en 2021]
- Fréquentation année : 61 650 entrées, dont 22 972 scolaires [33 162 entrées, dont 12010 scolaires en 2021]

► Plage aménagée d'Apremont

Au bord du lac d'Apremont, la plage aménagée accueille des jeux de plein-air et une zone ombragée. La zone de baignade est délimitée et surveillée en saison estivale, de mi-juin à fin août.

- 74 jours d'ouverture [74 jours d'ouverture en 2021]
- Fréquentation été (estimation) : +/- 15 000 personnes [+/- 14 090 personnes en 2021]

Assainissement non collectif - 2022

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2022

Communauté de communes
Vie et Boulogne

**Vie et
Boulogne** communauté
de communes

Sommaire

Présentation générale du service

Le territoire et sa population

Estimation de la population desservie

Mode de gestion du service

Indicateurs techniques d'exécution du service

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Les contrôles du neuf/réhabilitation

CONTROLES DE CONCEPTION

CONTROLES DE BONNE EXECUTION

Les contrôles dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement

Les installations de plus de 20 Equivalents Habitants

LE TAUX DE CONFORMITE

Le service de vidange

Présentation générale du service

Tarification de l'assainissement et recettes du service

Les Indicateurs financiers

Les dépenses de fonctionnement 2021-2022

Les recettes de fonctionnement 2021-2022

Les dépenses/recettes d'investissement 2021-2022

Les dépenses de fonctionnement 2022 – Prévisionnel 2023

Les recettes de fonctionnement 2022 – Prévisionnel 2023

Les dépenses/recettes d'investissement 2023

ANNEXES

NOTA BENE

Dans le cas où l'indicateur demandé résulte d'un calcul à partir de données élémentaires, ces dernières sont indiquées explicitement dans le rapport.

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Présentation générale du service

L'actuelle communauté de communes VIE ET BOULOGNE est née de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de deux communautés de communes : « Vie et Boulogne » et « Pays de Palluau » qui regroupaient chacune 8 communes.

Toutes deux étaient compétentes en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à l'obligation réglementaire.

Les compétences obligatoires sont assurées :

Le contrôle périodique de bon fonctionnement, le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les diagnostics dans le cadre des ventes immobilières.

En 2018, les premiers contrôles sur les installations de plus de 20 Equivalents Habitants (E.H) ont eu lieu.

Une compétence facultative est réalisée :

La gestion des matières de vidange (enlèvement et traitement). Cette compétence est exercée depuis 2012 sur le territoire historique de « Vie et Boulogne », elle a été conservée à la fusion.

Réalisation du diagnostic initial des installation d'assainissement, conformément à la loi sur l'eau de 1992, avant le 31 décembre 2012 :

- Sur le territoire historique de la communauté de communes Vie et Boulogne, la campagne a eu lieu de 2007 à 2011. Elle a été réalisée, en prestation de services, par La Lyonnaise des Eaux.
- Sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Pays de Palluau, la campagne s'est déroulée de 2009 à 2012. Pour ce faire, un contrat de délégation de service public avait été passé avec la SAUR.

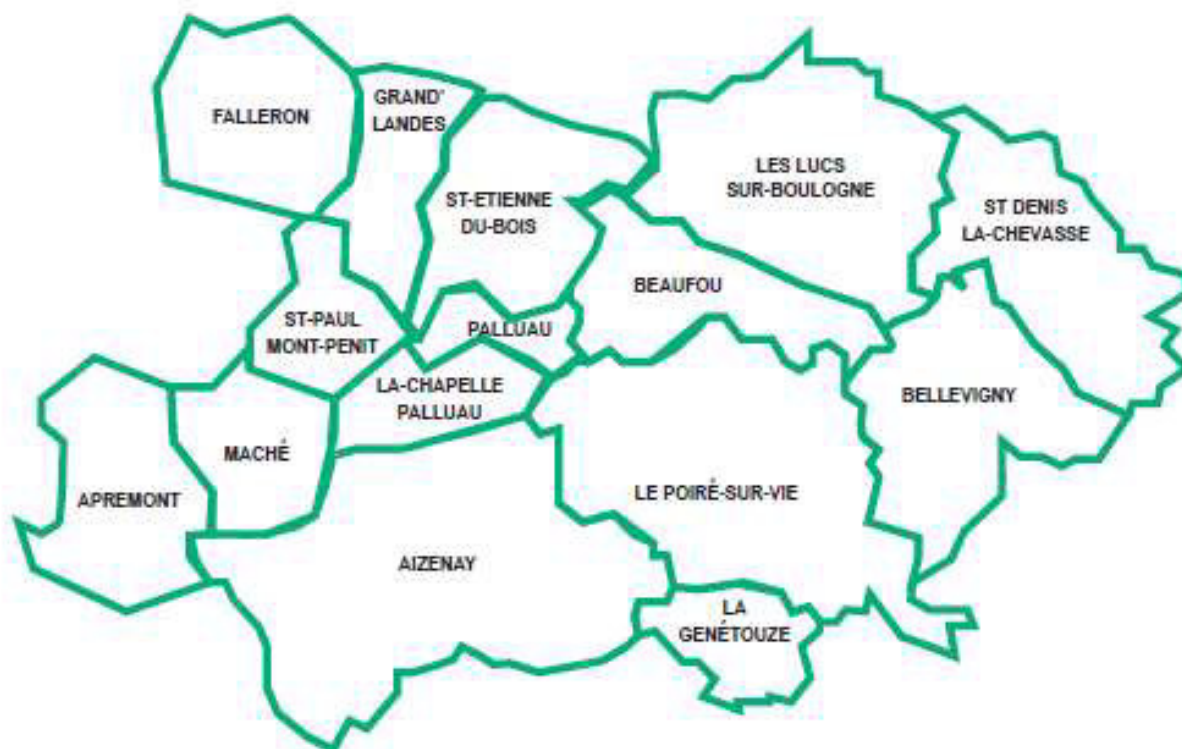
Réalisation de la campagne de contrôle périodique :

- Sur le territoire historique de la communauté de communes Vie et Boulogne, ils ont été renouvelés entre 2017 et 2021. Soit après la fusion avec la communauté de communes du Pays de Palluau, les élus ayant décidé de conserver une fréquence de contrôle à tous les 10 ans.
- Sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Pays de Palluau, la fréquence de contrôle choisie étant tous les 4 ans, les contrôles périodiques ont été réalisés entre 2013 et 2016.

Au 1^{er} janvier 2022, la fréquence de contrôle a été modifiée. Elle est modulée en fonction du classement de l'installation :

- Les installations « non conformes » sont visitées tous les 4 ans
- Les installations « conformes » sont visitées tous les 8 ans.

Ceci dans un souci d'harmonisation des fréquences sur les deux territoires, améliorer la qualité du parc et procéder à une meilleure sensibilisation à l'entretien des installations.



Le territoire et sa population

COMMUNES	POPULATION 2019	POPULATION 2020	POPULATION 2021	POPULATION 2022
AIZENAY	9 510	9 665	9 888	10 079
APREMONT	1 814	1 832	1 846	1 867
BEAUFOU	1 508	1 528	1 532	1 535
BELLEVIGNY	6 005	6 124	6 202	6 218
CHAPELLE- PALLUAU (LA)	946	964	963	953
FALLERON	1 598	1 613	1 632	1 652
GENETOUZE (LA)	1 931	1 968	1 993	2 019
GRAND'LANDES	670	679	690	701
LUCS SUR BOULOGNE (LES)	3 463	3 534	3 570	3 594
MACHÉ	1 545	1 565	1 583	1 609
PALLUAU	1 102	1 110	1 122	1 123
POIRE SUR VIE (LE)	8 509	8 726	8 748	8 816
ST-DENIS-LA- CHEVASSE	2 290	2 326	2 386	2 413
ST-ÉTIENNE-DU- BOIS	2 101	2 126	2 143	2 160
ST-PAUL-MONT- PENIT	811	822	822	837
Total	43 803	44 582	45 120	45 576
% Augmentation		+ 18 %	+ 12 %	+ 10 %

Estimation de la population desservie

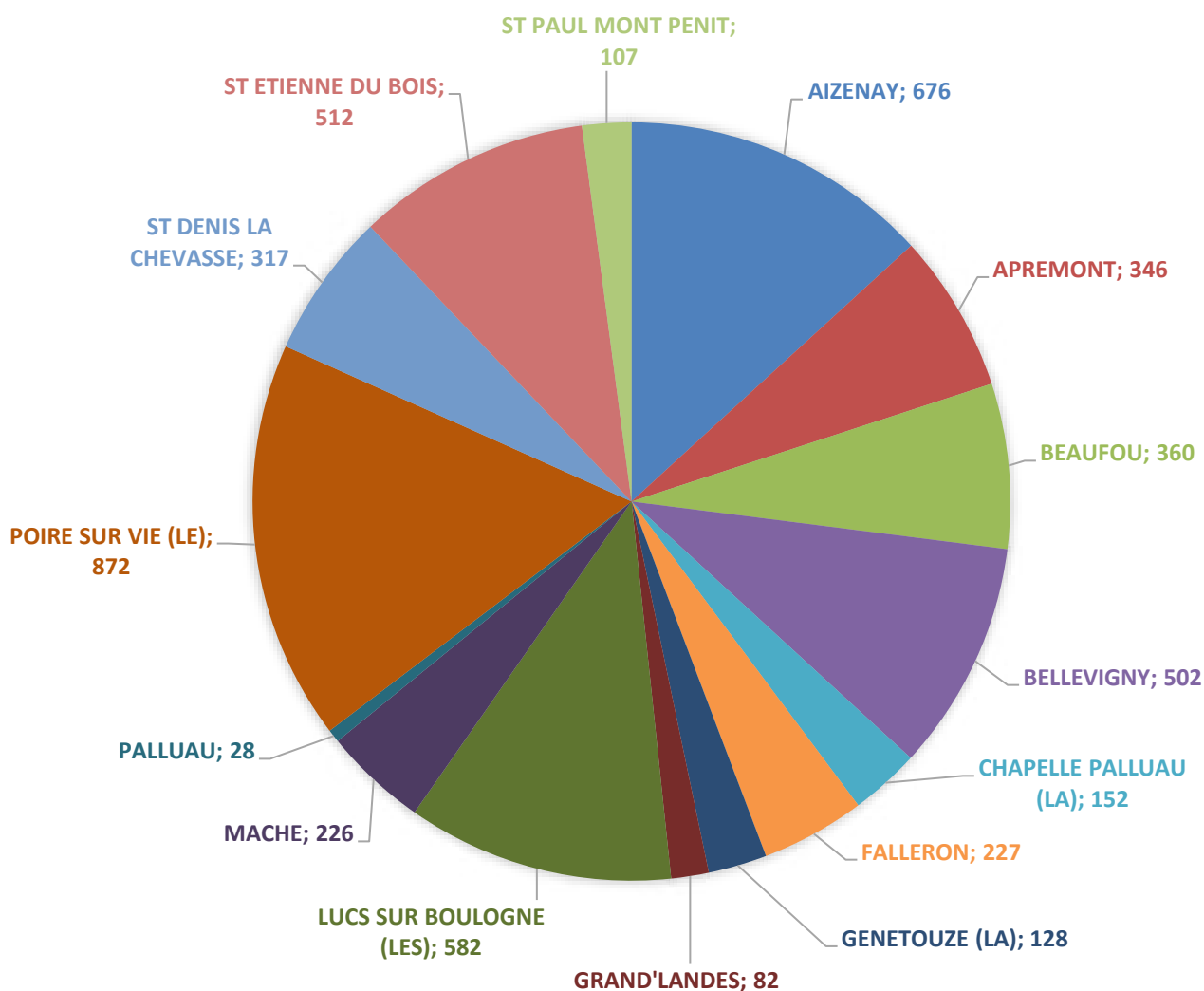
ANNEE	2019	2020	2021	2022
Nombre d'installations	4 716	4 911	5 039	5 117
% Augmentation		+ 4,1 %	+ 2,6 %	+ 1,5 %
Nombre de foyers CCVB	17 521	17 833	18 048	18 830
Part de l'A.N.C	26,9 %	27,5 %	28,2 %	28,1 %
Population desservie*	11 790	12 278	12 598	13 792

* Estimation de la population desservie sur la base 2,5 personnes par foyer.

En France, 15 à 20 % de la population a recours à l'assainissement non collectif (ANC) pour le traitement de ses eaux usées, la CCVB se trouve donc au-dessus de cette moyenne.

Le chiffrage s'affine au fur et à mesure des années, avec la réalisation des contrôles et la reprise des données.

- Mise à jour de la base de données
- Suppression des doublons : propriétaire + locataire
- Suppression des maisons raccordées à l'assainissement collectif
- Ajout de bâtis non recensés : mauvaise reprise de données, dossiers non déclarés
- Ajout d'installations neuves



Mode de gestion du service

Le SPANC est géré en régie avec prestations de service comme la majorité des SPANC en France.

Les missions réalisées en **interne** :

- Information et conseil auprès des usagers ;
- Traitement des demandes de vidange et de contrôle ;
- Facturation du service ;
- Contrôle de conception des A.N.C neufs ou réhabilités ;
- Traitement des réclamations ;
- Mise en œuvre des pénalités (refus de contrôle ou non réhabilitation dans les délais impartis) ;
- Suivi du service : rédaction du rapport annuel, suivi réglementaire, suivi des marchés....

Les missions réalisées en **prestations de service** :

- Programmation et réalisation du contrôle périodique de bon fonctionnement selon la fréquence choisie par la communauté de communes ;
- Contrôle de bonne exécution des A.N.C neufs ou réhabilités ;
- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier ;
- Envoi des avis de passage ;
- Rédaction et envoi des rapports ;
- Mise à jour et suivi de la base de données ;
- Vidange des fosses.

Les marchés ont été relancés le 9 juillet 2021, sous la forme d'un marché à bons de commande. Leur durée est de 4 ans et 1 mois (comprenant la mise au point du marché).

Lot 1 : réalisation des contrôles

Titulaire du marché : **SARP OSIS OUEST (VEOLIA)**

Début de contrat : 01/01/2022

Fin de contrat : **31/12/2025**

Lot 2 : entretien des installations

Titulaire du marché : **SARP OSIS OUEST (VEOLIA)**

Début de contrat : 01/01/2022

Fin de contrat : **31/12/2025**

Les changements par rapport aux marchés précédents :

- Externalisation de la facturation des prestations : mise en œuvre d'une convention de mandats et activation du module de facturation sur le logiciel mis à disposition,
- L'impression et l'envoi des rapports de contrôles de bon fonctionnement, après vérification du SPANC.
- Modulation de la fréquence des contrôles périodiques en fonction de la conformité des A.N.C.

Indicateurs techniques d'exécution du service

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

L'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif est de **120**.

Le règlement de service a été instauré par délibération communautaire le 19 février 2018 afin d'harmoniser le service sur le territoire et de tenir compte de l'évolution réglementaire.

Il a été mis à jour le 6 décembre 2021 afin de tenir compte de la modification des fréquences de contrôles périodiques de bon fonctionnement, notamment.

Dans le cadre de l'adoption du PLUiH ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour 2021, les plans de zonage communaux d'assainissement ont fait l'objet d'une révision simple.

Le périmètre de protection du captage d'eau potable d'Apremont a été révisé en 2019, et est pris en compte dans la gestion du parc d'installation.

Changements/événements survenus :

- Communication : mise à jour de la brochure d'information
- Lancement des procédures pour la mise en place d'une convention de mandats pour le paiement des vidanges et l'activation du module de facturation sous YPRESIA
- Envoi de courriers pour : L'application de pénalité avec information sur une majoration pouvant aller jusqu'à 400%
- Relance des propriétaires ayant déposé une étude de filière depuis plus 5 ans
- Envoi de courrier aux nouveaux propriétaires, leur rappelant l'obligation de réhabiliter l'installation dans l'année qui suit l'achat
- Subventions : Mise en place d'aides, dans le cadre de l'OPAH, sur les années 2022 et 2023 avec possibilité d'abondement de l'ANAH (30% du montant des travaux H.T) pour les foyers très modestes.



Les contrôles du neuf/réhabilitation

CONTROLES DE CONCEPTION

165 dossiers de contrôles de conception ont été traités, contre 169 en 2021.

Il faut ajouter 10 avenants réalisés pour modification de la filière initialement retenue, de l'emplacement ou de l'exutoire des eaux usées traitées.

Chaque demandeur doit fournir, préalablement à la réalisation des travaux, une étude filière (rendue obligatoire dans le règlement de service) assortie, le cas échéant, de :

- Une autorisation de rejet vers un exutoire tiers
- Une attestation de non-utilisation du puits à la consommation humaine, si celui-ci se trouve à moins de 35m de l'assainissement et si la maison est raccordée au réseau AEP
- Le type de filière choisie parmi les types d'assainissement autonomes réglementaires

Le nombre dossiers d'urbanisme déposés a un impact sur l'activité du service puisque **26 % des contrôles ont été liés à un Permis de Construire (construction ou extension).**

Dès lors qu'un dossier d'urbanisme est déposé au service ADS, le SPANC est consulté afin de connaître l'existence ou non d'une installation et, le cas échéant, son état.

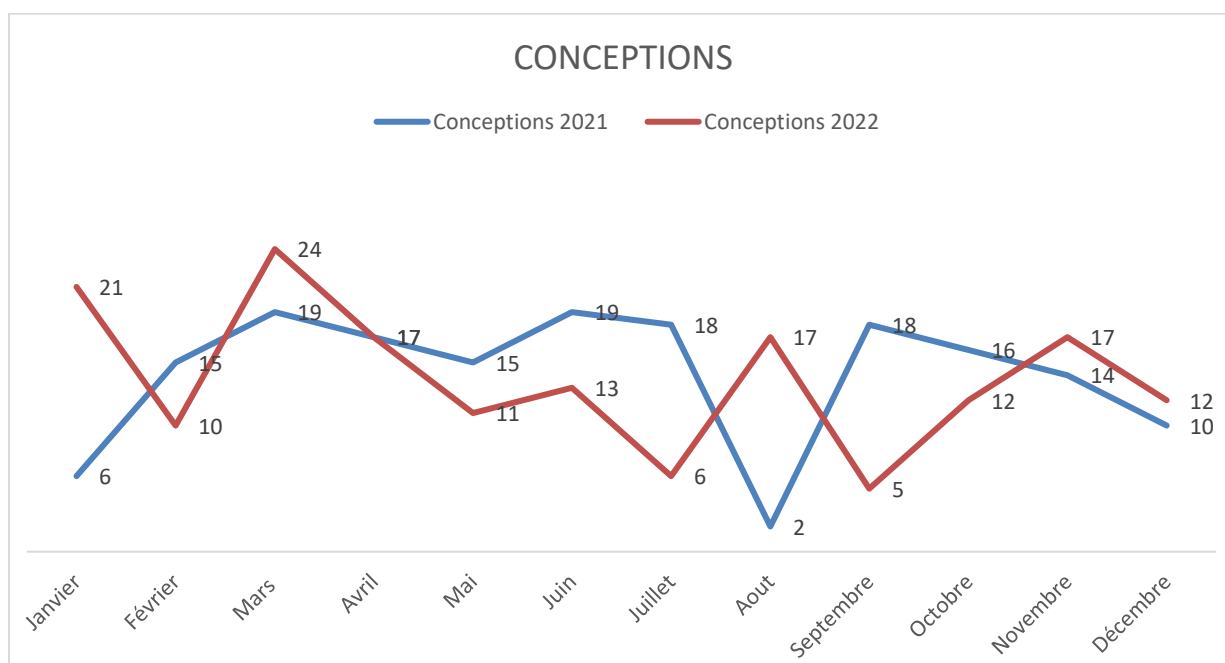
En fonction de la situation, le SPANC émet un avis sur le projet et rappelle à l'usager ses obligations de mise en conformité et d'entretien.

Dans certains cas, cela permet de déclencher la réhabilitation. Il s'agit souvent d'une acquisition récente.

La totalité des dossiers instruits a reçu un avis conforme, 16% ont reçu une réserve :

- Lorsque le dossier dépend d'un accord du service ADS, dans le cadre d'un dépôt de Permis de Construire pour une construction ou un changement de destination,
- Lorsqu'un puits ne doit plus être utilisé pour la consommation humaine,
- Lorsqu'une autorisation de rejet est en cours de d'étude, ...

Le SPANC travaille en étroite collaboration avec le service ADS de manière à ne pas délivrer d'avis CONFORME alors que le projet d'urbanisme n'est pas réalisable.



Nombre de dossiers de contrôles de conception traité par mois

CONTROLES DE BONNE EXECUTION

Avec 169 contrôles de bonne exécution des travaux réalisés, ce chiffre est de nouveau en **augmentation, de plus de 11%**.

Ce contrôle est réalisé, à la demande du propriétaire ou de l'entreprise, avant le remblaiement des fouilles.

Il consiste en la vérification d'une mise en œuvre de l'installation dans les règles de l'art, conformément au projet initialement validé.

S'il est constaté une modification significative du projet : modification de la filière de traitement ou de l'emplacement, il sera demandé une validation du bureau d'étude.

Si le propriétaire demande un contrôle des travaux alors que son projet n'a pas été validé par le SPANC, il ne sera pas procédé au contrôle tant que le dossier n'aura pas été régularisé.

S'il est constaté une anomalie de type :

- L'ensemble des eaux usées n'a pas été raccordé,
- Erreur de mise en œuvre,
- Absence de neutralisation des anciens ouvrages,
- Non-respect des distances (protection des fondations, puits, ...)

L'avis remis est **NON CONFORME** et une contre-visite sera nécessaire pour établir la conformité :

6 dossiers ont fait l'objet d'une non-conformité, 2 dossiers sont encore en attente de contre-visite (constructions de maison en cours, avec raccordements non encore finalisés).



Nombre de contrôles de bonne exécution réalisés par mois

Sur les 169 dossiers de réalisation, les avis se répartissent comme suit :

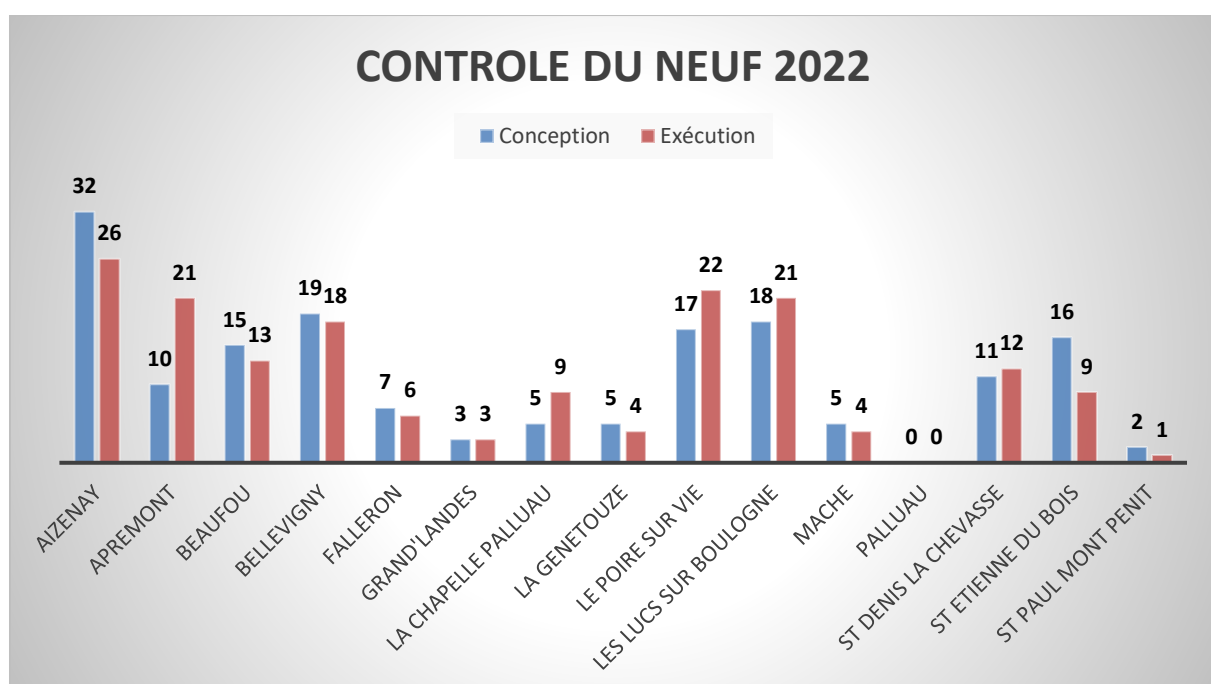
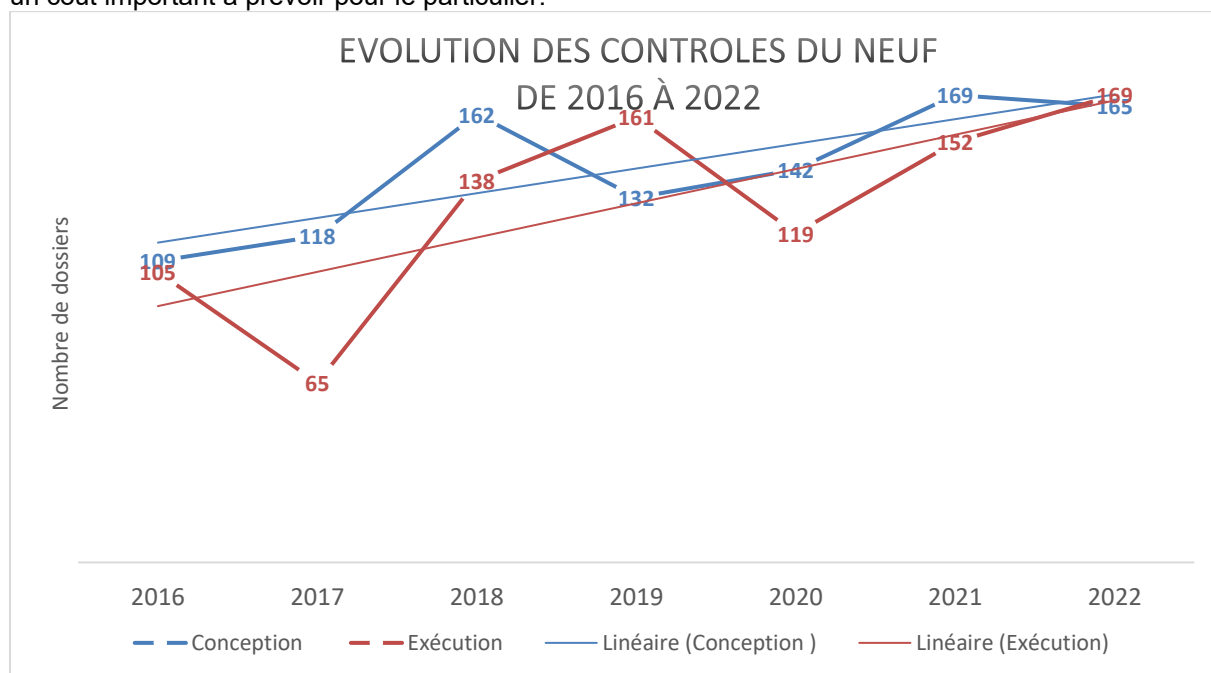
- **166** avis Favorables avec Réserves ou Conformés.
Les réserves portent principalement sur les ventilations non remontées en toiture, le non-raccordement de l'installation à l'électricité, une installation remblayées le jour du contrôle.
- 3 avis Défavorable (en attente contre visite).
- Soit un taux de conformité de **98%**.

Lors du contrôle, le technicien remet un avis provisoire valant attestation de présence et de remise de documents (règlement de service et brochure d'information).

Environ 70 % des contrôles concernent des réhabilitations d'installations existantes.

Au fil du temps, on remarque que les propriétaires souhaitent privilégier des filières compactes. Les microstations ou les filtres compacts représentent 96% des filière préconisées, au stade de l'étude de filière, alors que les filières dites « classiques », que sont l'épandage à faible profondeur et le filtre à sable vertical, ne représentent plus que 2%. La phyto-épuration reste marginale.

Cet engouement pour ce type d'installation nécessite une sensibilisation accrue sur les conditions particulières d'entretien. Le contrat d'entretien est fortement conseillé avec une microstation. Les filtres compacts nécessitent le remplacement du média filtrant au bout de 10 à 15 années ce qui représente un coût important à prévoir pour le particulier.



Les contrôles dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout vendeur a l'obligation de fournir un diagnostic de son installation d'assainissement datant de moins de 3 ans, à la date de la vente de son bien immobilier.

135 contrôles ont été réalisés, contre 152 contrôles en 2021.

En 2021, le nombre de contrôles avait fortement augmenté, après une baisse liée à la crise COVID et un marché de l'immobilier très dynamique.

En 2022, le chiffre est en baisse. Cette tendance risque de se poursuivre étant donné l'augmentation de la fréquence des contrôles à tous les 4 ans pour les installations non conformes.

Sur le nombre de diagnostics réalisés :

- 91 ont un avis Non Conforme, à réhabiliter dans l'année suivant l'achat du bien.
- 44 avis sont Conformés, à surveiller ou à améliorer afin de pérenniser l'installation.
- **Soit un taux de conformité de 67%**

Le taux de conformité s'améliore encore car le parc des installations « non conformes » a déjà fait l'objet d'un contrôle récent, dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement, alors que le parc d'installations « conformes » nécessite une mise à jour du dernier contrôle. Pour certaines installations, il s'agit du premier contrôle après la réalisation des travaux.

Lors du contrôle, le technicien remet un avis provisoire valant attestation de présence et de remise de documents (règlement de service et brochure d'information).

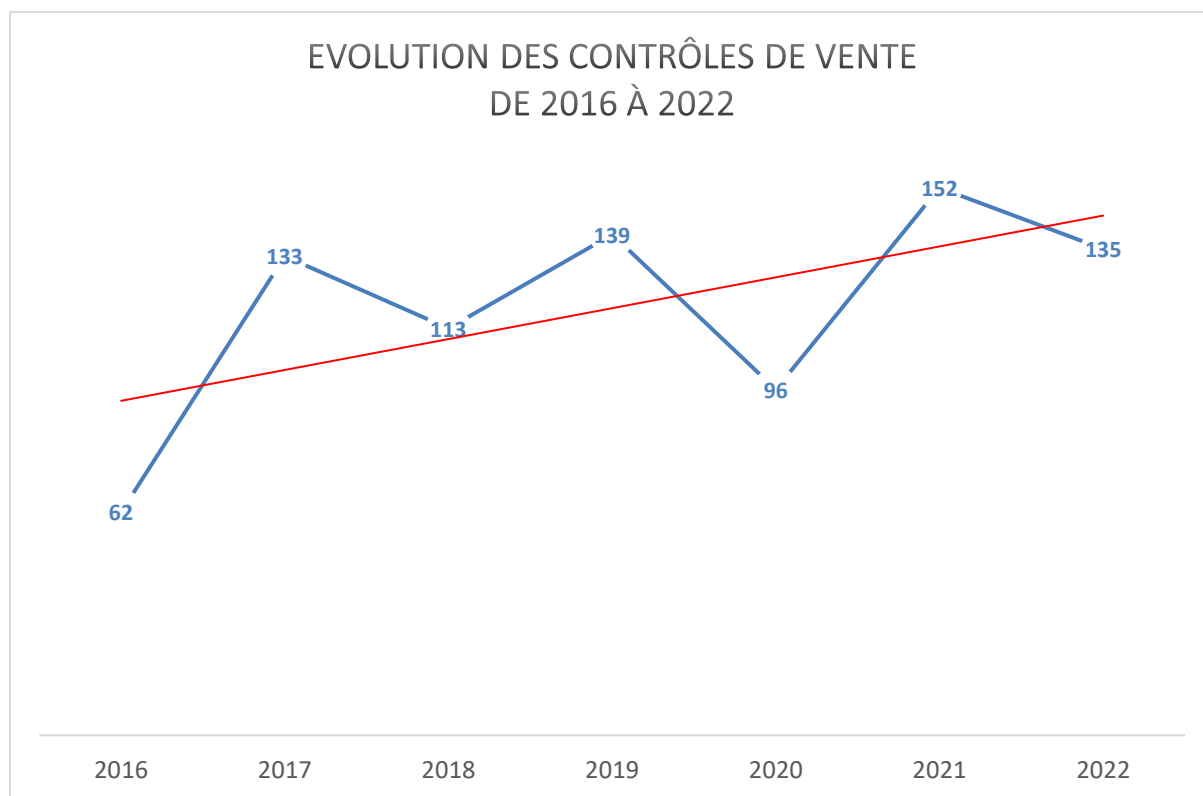
En cas de non-conformité, la réhabilitation est à la charge de l'acquéreur.

La loi climat du 22 août 2021 impose, dans son article 63, que les Notaires informent les services assainissement, dans un délai d'un mois, après la signature de l'acte de vente du changement de propriétaire.

En 2022, le SPANC a réceptionné 25 courriers ou mails informant de la vente d'un bien dont l'installation d'assainissement est non conforme. Cela représente à peine 20 % des contrôles demandés.

Sur ces 25 dossiers : 5 ont fait l'objet de travaux de réhabilitation, 7 sont en cours (dépôt de l'étude de filière).

Cette nouvelle disposition va permettre au SPANC de relancer et, éventuellement, de sanctionner les acquéreurs pour les inciter à prioriser la réhabilitation de leur assainissement.



Les contrôles périodiques de bon fonctionnement

La fréquence du contrôle périodique de bon fonctionnement a été modifiée au 1^{er} janvier 2022 :

- Tous les 4 ans pour les installations NON CONFORMES, sans distinction de délai ou non de mise en conformité
- Tous les 8 ans, pour les installations CONFORMES ou ne présentant pas de défaut.

La modification de la fréquence de contrôle va engendrer des contrôles sur toutes les communes désormais et non plus sous la forme de campagnes comme c'était le cas auparavant.

Cette modification est venue du constat suivant : la fréquence, auparavant fixée tous les 10 ans, était trop longue pour être incitative, en cas d'obligation de réhabilitation, et pour effectuer un rappel des conditions d'entretien et de fonctionnement, pour les installations récentes.

Pour le moment, la majorité des installations sont revues au bout de 4 ans. Le but recherché est que la plupart des installations le soit tous les 8 ans.

Les usagers sont informés par un avis de passage, au minimum 10 jours avant la date du contrôle. Ils disposent des coordonnées du prestataire et du SPANC pour informer de leur indisponibilité.

Les conditions et les éléments à préparer pour le bon déroulement du contrôle y sont indiqués.

Le contrôle comprend :

- La mise à jour des données du dossier : modification des coordonnées, du bâti (extension) et/ou de l'installation ;
- La vérification de l'accessibilité et du bon état des ouvrages ;
- La vérification de l'entretien régulier (vidanges, ...) ;

Si le technicien constate que l'installation a été réhabilitée sans contrôles préalables, le SPANC peut requalifier le contrôle de bon fonctionnement en contrôle de bonne exécution.

Dans ce cas, le SPANC ajoute un commentaire précisant que le propriétaire est le seul responsable de la conception et l'implantation de son installation, dégageant ainsi la responsabilité du SPANC.

Estimation du nombre d'installations à contrôler par an

Années	Nombre de contrôles	Communes concernées
Fréquence à 10 ans 2017-2021		
2017	329	Le Poiré sur Vie
2018	699	Le Poiré sur Vie, La Genétouze, St Denis la Chevasse, Bellevigny
2019	580	Bellevigny et Aizenay
2020	329	Beaufou, Les Lucs sur Boulogne
2021	300	Les Lucs sur Boulogne, refus
Fréquences modulées 2022-2025		
2022	643	Maché, Apremont, Le Poiré sur Vie
2023	750	La Genétouze, Saint Denis la Chevasse, Grand'Landes, Saint Paul Mont Penit, La Chapelle Palluau et Falleron
2024	1 001	Saint Etienne du Bois, Bellevigny et Aizenay
2025	900	Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs sur Boulogne et Beaufou

Le quantitatif sera révisé chaque année en fonction des contrôles déjà réalisés (ventes ou réhabilitations).

Sur les 643 contrôles réalisés :

- 121 sur la commune de MACHE,
- 137 sur la commune de APREMONT,
- 385 sur la commune du POIRE-SUR-VIE ;

Globalement, le nombre d'installations contrôlées conformes s'améliore.

Celui-ci sera plus représentatif lorsque le contrôle périodique de bon fonctionnement aura été renouvelé sur l'ensemble du territoire, notamment, sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays de Palluau. Cela permettra d'homogénéiser les conclusions.

Les installations de plus de 20 Equivalents Habitants

Depuis la parution de l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié le 23 septembre 2017, le SPANC est compétent pour la réalisation des contrôles des installations comprises entre 21 et 199 E.H.

Les propriétaires, en plus du contrôle périodique de bon fonctionnement, doivent mettre à disposition du SPANC un cahier de vie attestant de l'entretien régulier.

Les propriétaires avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour le fournir.

Un premier courrier d'information a été adressé en octobre 2017, accompagné d'un modèle de cahier de vie. Puis un rappel est effectué tous les ans afin d'obtenir la section 3, à minima, attestant de l'entretien régulier ou des opérations de maintenance effectuée.

Sur les 9 installations recensées au 31 décembre 2022 :

- 7 sont conformes,
- 4 sont munies d'un cahier de vie
- 5 justifie d'un entretien régulier en 2022 (fourniture de la section 3)

Le suivi de ces installations est peu aisé, il est nécessaire de relancer et de rencontrer les propriétaires des installations pour obtenir un cahier de vie tenu à jour.

EN ANNEXE : le tableau récapitulatif des installations et de leur classement en 2022 en annexe

LE TAUX DE CONFORMITE

Définition : Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées. A partir de 2013, la définition de cet indicateur s'est assouplie. L'indicateur mesurera le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement non collectif en restreignant la non-conformité aux seules installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement ainsi qu'aux absences d'installation, conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013.

Aujourd'hui, les statistiques dont dispose le SPANC ne permettent pas de calculer précisément ce taux de conformité. En effet, les extractions ne permettent pas de faire ressortir précisément le nombre d'installations non conformes avec un délai de réhabilitation.

Le pourcentage d'installation conforme ou ne présentant pas de défaut est de 46 % contre 42% en 2021, les autres installations sont soit « non conformes », « non conformes avec une obligation de réhabilitation dans les 4 ans » soit présentant une « pollution avérée » et nécessitant une réhabilitation immédiate.

Ce pourcentage continue d'augmenter, au fur et à mesure de la mise à jour de la base de données et des réhabilitations.

COMMUNES	2022					
	Pop DGF	Est.foyer	ANC	% de conf 2021	% de conf 2022	% ANC
AIZENAY	10 079	4 032	676	43%	47%	17%
APREMONT	1 867	747	346	42%	51%	44%
BEAUFOU	1 535	614	360	53%	57%	58%
BELLEVIGNY	6 218	2 487	502	42%	45%	20%
FALLERON	953	381	152	34%	42%	34%
GRAND'LANDES	1 652	661	227	39%	42%	28%
LA CHAPELLE PALLUAU	2 019	808	128	35%	44%	39%
LA GENETOUBE	701	280	82	42%	46%	16%
LE POIRE SUR VIE	3 594	1 438	582	45%	50%	25%
LES LUCS SUR BOULOGNE	1 609	644	226	47%	46%	40%
MACHE	1 123	449	28	42%	39%	48%
PALLUAU	8 816	3 526	872	36%	47%	6%
ST DENIS LA CHEVASSE	2 413	965	317	42%	46%	33%
ST ETIENNE DU BOIS	2 160	864	512	32%	39%	58%
ST PAUL MONT PENIT	837	335	107	27%	33%	31%
TOTAL	45 576	18 230	5117	42%	46%	28%

CLASSEMENT	NOMBRE	REPARTITION
CONFORME	2 376	46 %
NON CONFORME	2 385	47 %
NON CONFORME avec danger = absence d'installation	209	4 %
ABSENTS	78	2 %
CAS PARTICULIERS	108	2 %
REFUS	27	1 %

Sur le nombre d'installations NON CONFORMES, les installations assujetties à un délai de réhabilitation (4 ans) représentent environ 30%.

Ce chiffre ne tient pas compte des contrôles de vente « NON CONFORME » assujetties à un délai de réhabilitation dans l'année.

Classification selon l'arrêté du 27 avril 2012, applicable au 1^{er} juillet 2012 :

INSTALLATION CONFORME : Le dispositif est conforme à la réglementation actuelle, en bon état de fonctionnement ou présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs.

INSTALLATION NON CONFORME / Sans danger pour la santé des personnes ou pour l'environnement : Le dispositif est incomplet, significativement sous-dimensionné ou représente des dysfonctionnements majeurs. Son fonctionnement est acceptable au regard des exigences de la santé publique et des zones environnementales. Des améliorations seront nécessaires. Délai de réhabilitation d'1 ans en cas de vente.

INSTALLATION NON CONFORME / Présentant un danger pour la santé des personnes : Le dispositif a un fonctionnement non acceptable au regard de la salubrité publique avec possible contact direct avec les eaux usées (défaut de sécurité sanitaire), défaut de structure ou de fermeture d'un des ouvrages, implantation à moins de 35m d'un puits privé déclaré utilisé pour la consommation en eau potable, ou le dispositif est situé dans une zone à enjeux sanitaires. Délai de réhabilitation dans les 4 ans suivant la date du contrôle réduit à 1 an en cas de vente.

INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT INEXISTANTE : Absence d'installation accessible ou pas d'installation d'assainissement. Mise en place d'une installation réglementaire dans les meilleurs délais.

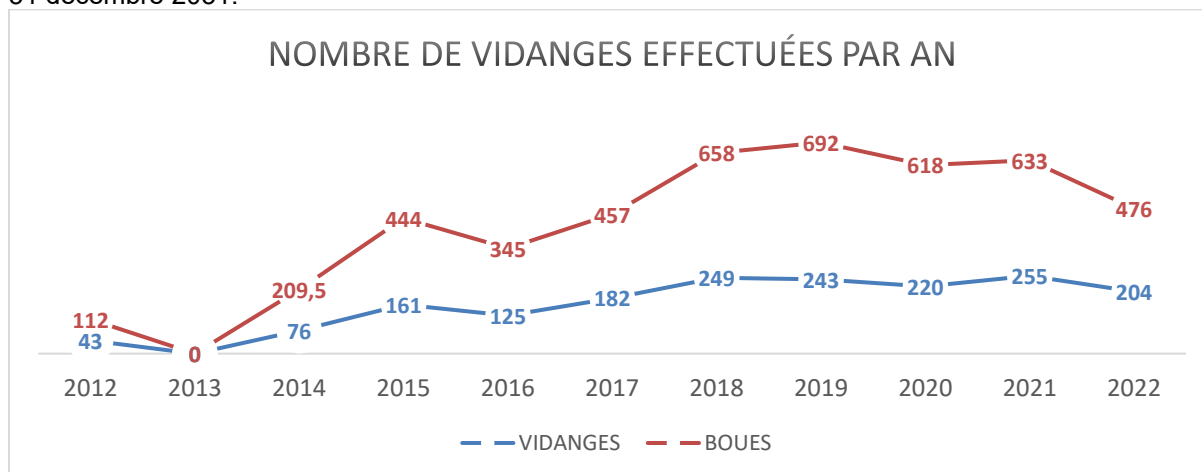
Le service de vidange

La communauté de communes Vie et Boulogne a pris cette compétence facultative en 2012.

Une convention en autorisant le dépotage des boues en station d'épuration a été signée entre la communauté de communes et la Mairie du Poiré-sur-Vie. Celle-ci, arrivant à échéance au 31 décembre 2021, a été renouvelée pour une durée de 4 ans (durée calquée sur le marché de prestation de vidange). Cette convention est co-signée par le délégataire chargé de l'exploitation de la station d'épuration (STGS) et par le prestataire de vidange (SARP OSIS OUEST).

Elle régit les conditions du dépotage et la rémunération de ce service, en fonction du volume pris en charge, due par le SPANC à la Mairie.

Par ailleurs, la communauté de communes contribue au financement de l'ouvrage permettant d'incorporer les matières de vidange au process de traitement. La convention de financement, mise en place en 2012 et révisée en 2018, fixe les annuités de remboursement de l'ouvrage. Elle court jusqu'au 31 décembre 2031.



Malgré la régularité des campagnes de contrôles périodiques de bon fonctionnement et la communication effectuée auprès des usagers, les demandes de vidange restent irrégulières et insuffisantes pour équilibrer le service.

La moyenne du volume de boues retirée par vidange est de **2,5 m3**.

Le montant moyen facturé à l'utilisateur est de **238 € T.T.C.**

Les tarifs de l'ensemble des prestations d'entretien sont indiqués en annexe. L'arrêté pris en 2021, concernant la gestion de boues de la période COVID a été abrogé.

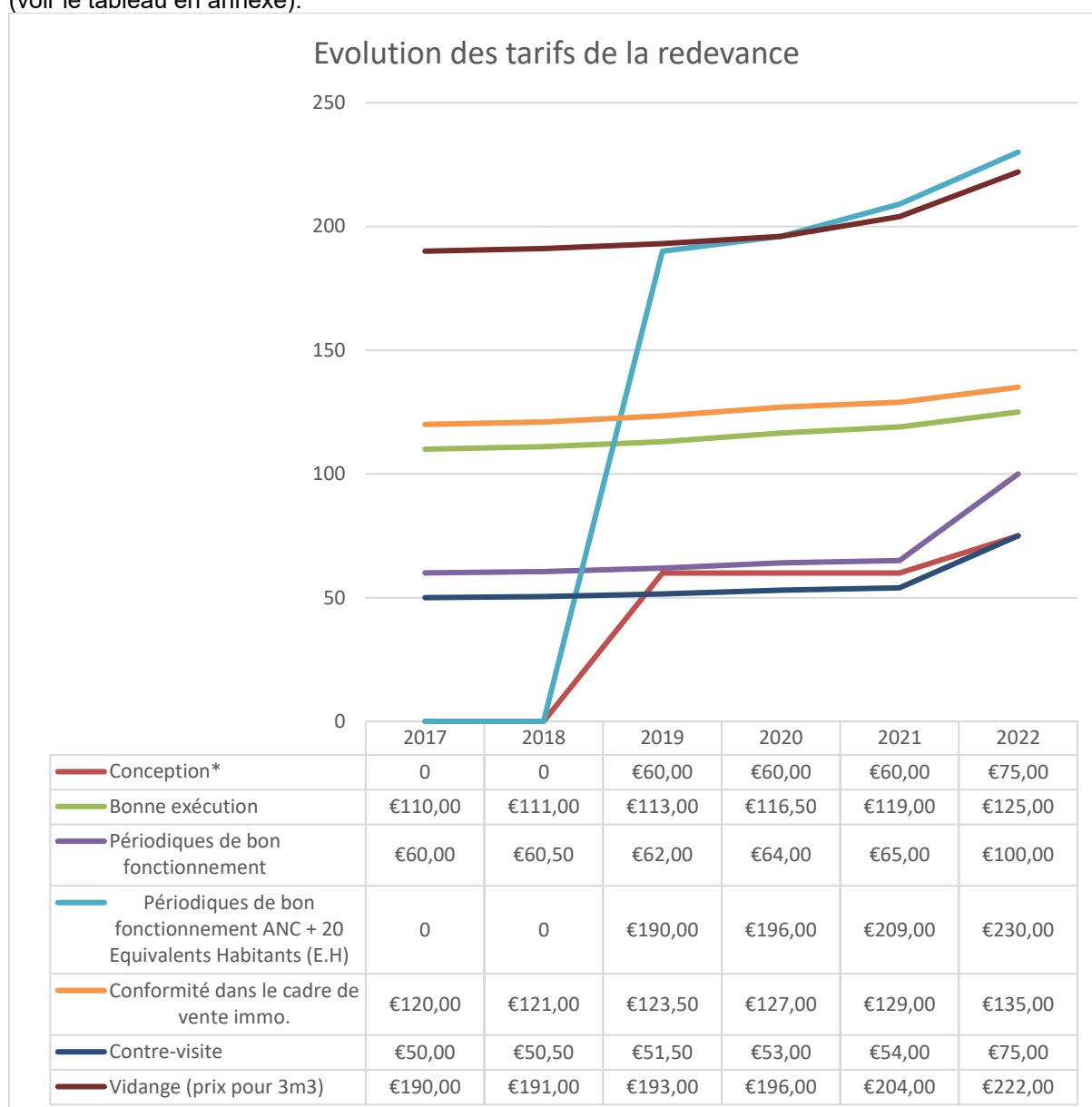
Tarification de l'assainissement et recettes du service

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange).

La tarification des contrôles est forfaitaire et calculée en fonction de la nature du contrôle,

La tarification des vidanges n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur : elle tient compte du type et de la quantité des prestations assurées.

Les tarifs de l'année sont votés par délibération communautaire au mois de décembre de l'année N-1 (voir le tableau en annexe).



L'augmentation des tarifs tient compte de la révision du prix des prestations et de l'équilibre du budget. En 2022, les tarifs ont été établis de manière à :

- Prendre en compte toutes les dépenses afférant au budget SPANC
- Assurer l'équilibre du budget
- Tenir compte d'une valorisation du prix des prestations de 5% sur la durée des marchés.

Depuis 2019, les tarifs des contrôles de bonne exécution et de vente ont augmenté de 10%, le contrôle de conception et des installations de plus de 20 E.H de 20%, le contrôle de bon fonctionnement de 38%. La prestation de vidange a, quant à elle, augmenté de 13%.

Les Indicateurs financiers

Le budget n'est pas assujéti à la TVA.

Les dépenses de fonctionnement 2021 - 2022

Fonctionnement	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Prestations de service (prestations de contrôles et de vidanges)	76 300,00 €	70 398,05 €	135 000,00 €	99 518,83 €
Frais de reprographie, d'affranchissement (dépliant vidange),	1 200,00 €	258,00 €	0,00 €	0,00 €
Annonces et insertions	3 500,00 €	2 593,22 €	2 200,00 €	1 522,00 €
Frais de déplacement	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Frais bancaires	100,00 €	76,55 €	100,00 €	76,76 €
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 200,00 €	3 155,19 €	25 000,00 €	24 813,30 €
Remboursement de frais au budget général dont le traitement des matières de vidange à la mairie du Poiré -	15 400,00 €	14 229,11 €	18 050,00 €	13 242,90 €
Charges exceptionnelles (subvention d'équipement STEP Poiré-sur-Vie)	14 800,00 €	14 735,83 €	15 100,00 €	15 000,20 €
Annulation de titre	500,00 €	221,00 €	500,00 €	0,00 €
Autres (impayés redevance = créances irrécouvrables) – Frais bancaires	1 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €	491,81 €
TOTAL	138 400,00 €	123 762,68 €	198 650,00 €	154 665,80 €
% réalisation		89%		78%

Les recettes de fonctionnement 2021 - 2022

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Facturation du service obligatoire : contrôles ventes, neufs, périodiques	110 038,92 €	113 250,65 €	184 095,88 €	164 617,80 €
Résultat d'exploitation reporté	3 361,08 €	3 361,08 €	14 104,12 €	14 104,12 €
TOTAL	113 400,00 €	116 615,88 €	198 200,00 €	178 722,00 €
% réalisation		103 %		90 %

Le résultat d'exploitation réalisé en 2021, et reporté sur l'année 2022, est de 14 104,12 €.

Les dépenses/recettes d'investissement

Un seul dossier supplémentaire a bénéficié d'une aide de **VENDEE EAU**, pour un montant de 1 700,00 €. Il s'ajoute au 6 dossiers validés en 2021, soit un versement total de **21 534,28 €** sur les **63 750 €** budgétés en investissement de 2022.

Cela porte le nombre de dossiers aidés à 10 depuis la signature de la convention de subventions.

Voir en annexe, la liste des dossiers ayant faits l'objet d'une aide.

Une aide a été mise en place dans le cadre de l'**OPAH** pour les foyers justifiant de revenus « modestes » à « très modestes » selon le barème de revenus mis en place par l'ANAH.

Ces foyers, en fonction des critères d'éligibilité instaurés dans le règlement de subvention, peuvent prétendre à un aide forfaitaire de 3 000 €, complétée par une aide de l'ANAH de 30% du montant des travaux H.T pour les foyers « très modestes ».

Le SPANC se charge de vérifier l'éligibilité des demandeurs, d'un point de vue technique et l'OPAH de présenter les dossiers éligibles en bureau et de les accompagner pour effectuer leur demande d'aide sur la plateforme internet de l'ANAH.

L'opération a été estimée à **45 000 € sur les années 2022-2023, elle est incluse dans le budget consacré à l'OPAH au Budget Général.**

6 dossiers ont été validés en bureau communautaire en décembre 2022.

Les dépenses de fonctionnement 2022 – Prévisionnel 2023

Fonctionnement	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Notes
Prestations de service (prestations de contrôles et de vidanges, traitement des boues)	135 000,00 €	99 518,83 €	147 000,00 €	Ce montant comprend l'activation du module de facturation sur YPRESIA
Annonces et insertions	2 200,00 €	1 522,00 €	750, 00 €	Réimpression du guide
Frais de déplacement	100,00 €	0,00 €	100,00 €	
Frais bancaires	100,00 €	76,76 €	100,00 €	
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	25 000,00 €	24 813,30 €	37 000,00 €	80% E.T.P au lieu de 55%
Remboursement de frais	18 050,00 €	13 242,90 €	18 600,00 €	Traitement des boues + 7 000 € au B.G
Charges exceptionnelles (subvention d'équipement STEP Poiré-sur-Vie)	15 100,00 €	15 000,20 €	15 000,00 €	Annuité outil de traitement des boues
Annulation de titre	500,00 €	0,00 €	500,00 €	
Créances admises en non-valeur	2 000,00 €	491,81 €	3 000,00 €	Et annulation de titres sur années antérieures
TOTAL	198 650,00 €	154 665,80 €	222 050,00 €	
% réalisation		78%		

Les recettes de fonctionnement 2022 – Prévisionnel 2023

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Facturation du service obligatoire : contrôles ventes, neufs, périodiques	184 095,88 €	164 617,80 €	200 000,00 €
Résultat d'exploitation reporté	14 104,12 €	14 104,12 €	24 054,91 €
TOTAL	198 200,00 €	178 722,00 €	224 054,91 €
% réalisation		90 %	

Compte tenu de l'excédent reporté en 2023, les dépenses liées aux frais de personnel seront prises en charge par le budget SPANC à hauteur de 80% au lieu de 50% en 2023.

Le montant des prestations de service sera plus important compte tenu du coût des prestations de facturation des services de contrôle (module sur le logiciel YPRESIA) et de vidange (convention de mandats)

Les dépenses/recettes d'investissement 2023

En 2023, il est proposé de budgéter de nouveau 63 750 € soit l'équivalent de 15 dossiers aidés à hauteur de 4 250 €. Peu de dossiers ont fait l'objet d'une aide depuis le début de la convention, les propriétaires susceptibles d'être éligibles seront relancés en 2023.

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement, renouvelés sur les communes de Maché et Apremont, n'ont pas été suffisants pour déclencher de nouvelles demandes.

L'OPAH, 6 dossiers ont été validés en décembre 2022, il reste donc 27 000 € soit 9 autres dossiers qui peuvent être aidés dans le cadre de ce dispositif.

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
GRILLE TARIFAIRE 2022 (tarifs TTC)**

I - VIDANGES PROGRAMMEES DES ANC		
Situation par rapport à l'espace public accessible	jusqu'à 30 mètres	> 30 mètres par 10 m supplémentaires
Vidange fosse ≤ à 2 m3 traitement des boues compris	166,00 €	6,00 €
Vidange fosse > à 2 m3 et ≤ à 3 m3 traitement des boues compris	222,00 €	
Vidange fosse > à 3 m3 et ≤ à 4 m3 traitement des boues compris	262,00 €	
Vidange fosse > à 4 m3 et ≤ à 5 m3 traitement des boues compris	302,00 €	
Vidange fosse prix au m3 supplémentaire traitement des boues compris	59,00 €	
II- COÛT DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE		
Prix unique au m ³	32,00 €	
III - NETTOYAGE DES BACS A GRAISSE		
Situation par rapport à l'espace public accessible	jusqu'à 30 mètres	> 30 mètres par 10 m supplémentaires
Nettoyage bac à graisse sans déplacement (effectué avec une vidange)	30,00 €	6,00 €
Nettoyage bac à graisse avec déplacement (sans prestation de vidange)	77,00 €	6,00 €
IV- CURAGE ET/OU NETTOYAGE SOUS PRESSION DES CANALISATIONS		
Situation par rapport à l'espace public accessible	jusqu'à 30 mètres	> 30 mètres par 10 m supplémentaires
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations sans déplacement (effectué avec une vidange)	20,00 €	17,50 €
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations avec déplacement (sans prestation de vidange)	145,00 €	17,50 €
V - CURAGE ET/OU NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE		
Situation par rapport à l'espace public accessible	jusqu'à 30 mètres	> 30 mètres par 10 m supplémentaires
Curage et/ou nettoyage du poste de relevage sans déplacement (effectué avec une vidange)	40,00 €	3,50 €
Curage et/ou nettoyage du poste de relevage avec déplacement (sans prestation de vidange)	145,00 €	3,50 €
VI - COÛT DE DEPLACEMENT SANS PRESTATION		
Prix unique	40,00 €	
VII - TEMPS SUPPLEMENTAIRE		
Prix unique au quart d'heure supplémentaire	50,00 €	
VIII - INTERVENTION D'URGENCE (intervention non programmée sous 48h)		
Intervention en semaine(hors week-end et jours fériés)	Majoration de 10 % des tarifs	
IX - CONTROLES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS		
Contrôle de bonne réalisation des ANC	125,00 €	
Contrôle de bonne réalisation des ANC > 20 EH	230,00 €	
Contrôle des ANC dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	135,00 €	
Contrôle des ANC > 20 EH dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	250,00 €	
Contrôle de conception	75,00 €	
Contrôle de conception des ANC > 20 EH	75,00 €	
Contrôle périodique de bon fonctionnement des ANC	100,00 €	
Contrôle périodique des ANC > 20 EH	230,00 €	
Frais de relance (en cas de refus de contrôle)	25,00 €	
Contre-visite	75,00 €	
Déplacement sans contrôle (deuxième absence non justifiée lors d'un contrôle programmé)	75,00 €	
PENALITES		
Refus de contrôle, appliquée sur la redevance de contrôle périodique de bon fonctionnement (modalités d'application précisées dans l'article 28 du règlement du SPANC)	Majoration de 100%, à la première constatation Majoration de 400% , à l'occasion des constatations suivantes	
Absence d'installation et/ou non réhabilitation dans le délai imparti (4 ans ou 1 an dans le cas d'une vente) à la suite du contrôle périodique établissant une non-conformité avec risque pour la santé et/ou atteinte à l'environnement (modalités d'application précisées dans l'article 27 du règlement du SPANC)	Majoration de 100%, à la première constatation Majoration de 400% , à l'occasion des constatations suivantes	

Tableau récapitulatif des installations de plus de 20 E.H et de leur classement en 2022

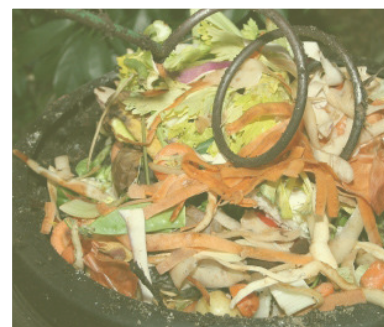
NOM	COMMUNE	ACTIVITE	TYPE	CAPACITE	CONCEPTION	ANNEE ANC	ANNEE CBF	CAPACITE D'ACCUEIL	CAHIER DE VIE ?	INSTALLATION CONFORME ?	Section 3	2020	2021	2022
SAS BAILLY-QUAIREAU	MACHE	Entreprise de quincaillerie	MICRO-STATION	40EH	04/04/2016	2016	2026		NON	OUI	Oui le 9/03/2020	NON	NON	Oui le 29/06/2022
MARCHANT DE PROVIDENCE	LE POIRE SUR VIE	Location de salle et traiteur	BACS A GRAISSE existants conservés + micro-station BIOXY FIX de 125 E.H	125 E.H	27/11/2020	2020	2030	Salle de réception de 400 couverts + projet de création de 10 chalets de 60 couchages : à voir si possible avec le PLUiH en 2021	NON	OUI			NON	NON
LE VAL DE VIE	LE POIRE SUR VIE	Restaurant	Fosse toutes eaux	plus de 20 E.H	Diagnostic 2007	1988	2021	300 à 1 000 CONVIVES	OUI	NON	NON	Oui le 10/09/2020	NON	Oui le 31/03/22
Camping Les Charmes	APREMONT	Hébergement touristique	2 Lagunes - 1000m2 et 500 m2	126 EH	1994	2001	2021	55 EMPLACEMENTS	OUI	OUI	NON	NON	NON	Oui le 5/05/22
NEXITY - Les co-propriétaire de la rés de la Minoterie	AIZENAY	LOGEMENTS COLLECTIFS	Station d'épuration compacte	50E.H	21/01/2009	2010	2021	8 logements de 30 E.H - 32 occupants en 2018	OUI	OUI	Oui le 21/11/2019		NON	Oui le 5/05/2022
SCI MAINTENANT ECOLE 123 COLIBRIS	MACHE	ECOLE PRIVE	Phytoépuration	22 E.H	21/02/2018	2020	A CONTROLER	44 élèves et enseignants	A METTRE EN PLACE	A CONTROLER		NON	NON	NON
M. et Mme GAUFFRIAU Philippe et Linda	LES LUCS	RES.PRINCIPALE + GITES	FILTRE A SABLE SEPTODIFFUSEUR	21 E.H	17/01/2022	2022	2030	Maison de 7E.H + Gites de 14pers = 18 E.H	OUI	OUI				Oui le 25/08/2022
MONROC	ST ETIENNE DU BOIS	ACTIVITE INDUSTRIELLE	Fosse toutes eaux de 12m3 + 2 filtres à sable drainé de 50 m2	33 E.H	11/06/2012	2012	2016	30 personnes admin, 25 en atelier, blanchisserie	A METTRE EN PLACE	OUI	NON	NON	NON	NON
M. et Mme MOREL Alexandre et Mathilde	LE POIRE SUR VIE	SALLE DES FETES + GITES	2 filtres verticaux de phytoépuration de 21m2 chacun + 1 filtre horizontal de 42m2. A voir: dégraisseur en sortie de salle et dégrilleur avant le traitement.	21 E.H	02/12/2010	2015	2021	Salle de réception de 100 personnes + gites de 15 couchages	A METTRE EN PLACE	OUI	NON	NON	NON	NON

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES VERSEE PAR VENDEE EAU																
	N° dossier / Réf. SPANC	Réf. Parcelle cadastre	Nom du bénéficiaire	Adresse	Commune	Vente (Oui/Non)	Date contrôle conception	Coût étude éligible TTC	Type Filière	Entreprise	Coût prévi des travaux éligibles TTC	Total dépense éligibles TTC	Aide Vendée Eau prévi	% aides publiques (max 80%)	Date contrôle réalisation travaux conforme*	Total dépenses réelles (étude+ travaux) TTC **
2020	4425	ZM 93 - ZM 163	BARAULT Gilles	522 Le Plessis Corbeil	85190 MACHE	NON	25/05/2020	430,00 €	MICRO-STATION	MAC T.P	9 945,76 €	8 500,00 €	4 250,00 €	50,00%	17/08/2020	10 375,76 €
	4280	ZI 143	LOISEAU Roger	135 La Guérinière	85190 MACHE	NON	17/08/2020	420,00 €	FILTRE COMPACT	SARL RENAUD	10 456,00 €	8 500,00 €	4 250,00 €	50,00%	18/11/2020	10 876,00 €
	4329	ZK 170	LAUCOIN Dominique	204 La Burguenière	85190 MACHE	NON	17/08/2020	0,00 €	MICRO-STATION	EURL SEB TP	8 800,50 €	8 500,00 €	4 250,00 €	50,00%	25/09/2020	8 800,50 €
	TOTAL												12 750,00 €			
2021	4412	ZM 146	DUTERTRE Simon	123 Le Plessis Corbeil	85190 MACHE	NON	20/07/2021	430,00 €	MICRO-STATION	MAC T.P	8 701,66 €	8 500,00 €	4 250,00 €	50,00%	22/11/2021	8 514,66 €
	4348	ZK 252	PERROCHE AU Dominique et Monique	La Petite Sigonnière	85190 MACHE	OUI	03/09/2021	200,00 €	FOSSE ETANCHE	AVRIT TP	5 421,90 €	8 500,00 €	1 124,38 €	20,00%	08/12/2021	5 621,90 €
	4426	ZM 92	JOLLY Joel	418 Le Plessis Corbeil	85190 MACHE	NON	03/09/2021	400,00 €	MICRO-STATION	MAC T.P	9 183,46 €	8 500,00 €	4 250,00 €	50,00%	26/11/2021	9 183,46 €
	4334	ZK 206	ARTUS/FRAD ET Sébastien et Nolwen	200 La Burguenière	85190 MACHE	OUI	06/10/2021	430,00 €	MICRO-STATION	MAC T.P	14 268,21 €	8 500,00 €	1 700,00 €	20,00%	10/11/2021	14 047,66 €
	4410	ZM 143-144	RABAUD Jean	45 Le Plessis Corbeil	85190 MACHE	NON	06/10/2021	400,00 €	MICRO-STATION	MAC T.P	9 713,66 €	8 500,00 €	4 250,00 €	50,00%	22/11/2021	8 713,66 €
	4393	ZM 108-109-299	RABAUD Lucien	583 Le Plessis Corbeil	85190 MACHE	NON	06/10/2021	400,00 €	MICRO-STATION	MAC T.P	9 463,63 €	8 500,00 €	4 250,00 €	50,00%	22/11/2021	9 463,63 €
	TOTAL												19 824,38 €			
2022	3756	C 1135	AUJARD François et COLLIN Marie-Laure	2 Les Barbottières	85220 APREMONT	OUI	21/01/2022	530,00 €	FILTRE COMPACT	DURET T.P	10 403,03 €	8 500,00 €	1 700,00 €	20,00%	19/04/2022	10 933,03 €
	TOTAL												1 700,00 €			

Gestion des déchets et assimilés - 2022

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2022

Communauté de communes
Vie et Boulogne



**Vie et
Boulogne** communauté
de communes

SOMMAIRE

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	2
I. Présentation générale du service	2
1. Le territoire desservi	2
2. L'organisation générale du service Gestion et Valorisation des déchets	2
3. Les moyens humains.....	3
4. Les principaux investissements en 2022.....	3
II. La prévention des déchets	3
1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	3
2. Mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	3
3. Description des actions menées en 2022	4
III. La collecte des déchets : organisation	6
1. Organisation de la collecte en porte à porte	6
2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire.....	6
3. Les déchèteries	7
4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	9
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages.....	9
1. Les données générales	9
2. Les ordures ménagères.....	10
3. La collecte sélective	10
4. La collecte en déchèterie.....	12
5. La collecte du textile	13
6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales	13
V. Le traitement des déchets	14
1. Les sites de traitement	14
2. Les tonnages traités sur le territoire	15
PARTIE II : LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	16
I. Les modalités d'exploitation	16
1. L'organisation du service.....	16
2. Le montant annuel des principales prestations réénumérées à des entreprises	16
II. Le coût du service et son financement.....	17
1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	17
2. La nature des charges et des produits de fonctionnement	18
3. Le financement du service.....	19

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Présentation générale du service

1. Le territoire desservi

La Communauté de communes de Vie et Boulogne est constituée de 15 communes :

- Aizenay
- Apremont
- Beaufou
- Bellevigny
- Falleron
- Grand'Landes
- La Chapelle Palluau
- La Genétouze
- Le Poiré sur Vie
- Les Lucs sur Boulogne
- Maché
- Palluau
- Saint Denis la Chevasse
- Saint Etienne du Bois
- Saint Paul Mont Penit



Population légale 2022 :
45 576 habitants

Population DGF 2022 :
46 791 habitants

2. L'organisation générale du service Gestion et Valorisation des déchets

La Communauté de communes dispose de la compétence collecte uniquement. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.

	COLLECTE	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, DEEE...
Compétence CCVB	Porte à porte						
	Apport volontaire						
	Déchèterie						
Compétence Trivalis	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement/valorisation	TMB de Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Saint Gobain, Chateaubriant (16)	Filière agricole	Filières de recyclage

3. Les moyens humains

En 2022, le service se compose de :

- 1 responsable de service relation usagers et suivi de la facturation
- 1 agent technique pour le suivi de l'installation et la réparation des bacs roulants
- 3 agents administratifs pour le suivi du fichier des abonnées et relation usagers
- 1 chargé de mission Prévention des déchets
- 12 agents de déchèterie

4. Les principaux investissements en 2022

En 2022, la Communauté de communes Vie et Boulogne a investi dans :

- Des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte
- Des composteurs
- Plusieurs colonnes aériennes pour la collecte du verre et du papier
- Un conteneur maritime pour le stockage des déchets électriques sur la déchèterie de Bellevigny

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.

L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	4512	45576
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages OMR (T)	7065	7145	7191	7123	7212	7181	7110	6379	6400	5708	4714	4684	4592
Ratio kg/hab	180	177	172	167	166	162	158	148	147	129	106	104	101
Indice de réduction des quantités	100	-2%	-4%	-7%	-8%	-10%	-12%	-18%	-19%	-28%	-41%	-42%	-44%

Evolution de la COLLECTE SELECTIVE

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120	45576
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages OMR (T)	3612	3750	3748	3847	3912	3972	4028	4102	4285	4624	4975	5192	5016
Ratio kg/hab	92	93	90	90	90	90	90	95	98	105	112	115	110
Indice de réduction des quantités	100	+1%	-2%	-2%	-2%	-2%	-3%	-3%	-7%	+14%	+21%	+25%	+20%

Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES (OMR + CS)

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120	45576
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages OMR (T)	10677	10895	10940	10970	11124	11153	11139	10481	10686	10332	9689	9876	9607
Ratio kg/hab	272	269	262	257	256	252	248	243	245	234	217	219	211
Indice de réduction des quantités	100	-1%	-4%	-6%	-6%	-7%	-9%	-11%	-10%	-14%	-20%	-17%	-23%

Evolution des DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (OMR + CS + DECHETERIES)

Population INSEE	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	45120	45576
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages OMR (T)	20375	22843	22364	21823	23194	24000	23750	23546	23869	23954	22221	25651	23486
Ratio kg/hab	519	564	543	512	534	543	528	546	547	542	498	568	515
Indice de réduction des quantités	100	+9%	+5%	-2%	+3%	+5%	+2%	+5%	+5%	+4%	-4%	+9%	-1%

Depuis 2010, la production totale de déchets ménagers et assimilés stagne malgré une **réduction de 44% des ordures ménagères**.

A l'inverse, la mise en place de la redevance incitative en 2020 a permis une augmentation des tonnages de la collecte sélective : **+20% en 2022**.

2. Mise en place d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

a. Rappel réglementaire

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la loi relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire (ou loi AGECL de 2020) renforcent le rôle de la prévention des déchets et fixe de nouveaux objectifs dont la réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Depuis 2013, le syndicat départemental de traitement des déchets Trivalis met en œuvre pour le compte des collectivités adhérentes des programmes de prévention (territoire zéro déchet, zéro gaspillage, prévention des déchets et économie circulaire).

Par le biais de son propre programme de prévention des déchets, la Communauté de Communes Vie et Boulogne souhaite accentuer les actions de prévention sur son territoire en ciblant des thématiques prioritaires, en référençant ces acteurs locaux et en définissant des actions concrètes. Ce plan a été adopté en octobre 2022 pour une durée de **6 ans (2022-2027)**.

b. L'élaboration du PLPDMA

Sur la base du diagnostic, des enjeux territoriaux et du PCAET, 6 axes stratégiques et 18 actions ont été déterminés pour la période 2022-2027 :

AXE 1 / Garantir l'exemplarité des collectivités

- Action 1.1 - Développer la prévention des déchets au sein de la CCVB
- Action 1.2 - Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets

AXE 2 / Réduire et gérer à la source les biodéchets

- Action 2.1 - Poursuivre et accentuer le déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé)
- Action 2.2 - Favoriser la gestion de proximité /in situ des déchets verts

AXE 3 / Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable

- Action 3.1 - Accompagner au changement
- Action 3.2 - Développer l'usage de la couche lavable et réduire les textiles sanitaires
- Action 3.3 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair café
- Action 3.4 - Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets
- Action 3.5 - Développer le réemploi et la collecte des textiles

AXE 4 / Accompagner les établissements et événements dans une démarche de prévention

- Action 4.1 - Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage en restauration collective
- Action 4.2 - Sensibiliser le jeune public
- Action 4.3 - Accompagner des événements/réunions zéro déchet

AXE 5 / Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets

- Action 5.1 - Accompagner les gros producteurs de biodéchets
- Action 5.2 - Développer le vrac
- Action 5.3 - Accompagner les professionnels du tourisme

AXE 6 / Actions transversales en appui aux actions de prévention

- Action 6.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance Incitative
- Action 6.2 - Mettre en place une stratégie de communication tri/prévention
- Action 6.3 - Organiser un défi famille presque zéro déchet

Chaque fiche action précise les étapes de mise en œuvre, les moyens nécessaires et les partenaires concernés ou mobilisés.

3. Description des actions menées en 2022

a. Le compostage

La Communauté de communes Vie et Boulogne met à disposition gratuitement des composteurs en plastique. En 2022, 600 composteurs ont été distribués.

Pour les rendez-vous du climat, 3 remises de composteurs avec animations ont été réalisées (43 participants).

b. Les ateliers zéro déchet

En partenariat avec Trivalis, **3 ateliers zéro déchet « C'est moi qui l'ai fait »** ont été réalisés en 2022 :

- 2 ateliers (dans le cadre d'Aiz'net) sur les thèmes de l'hygiène et beauté et entretien de la maison (25 participants)
- **le stand de démonstration Zéro Déchet** a été installé lors de la semaine Objectif 0 déchet au Poiré-sur-Vie.



c. Lancement du Défi familles « presque zéro déchet »

L'objectif de ce défi est sensibiliser les habitants du territoire aux écogestes et aux modes de consommation responsables à la portée de tous, permettant de réduire voire de supprimer des déchets produits à la maison, au travail, à l'école.

Ce défi a démarré en novembre 2022 pour se terminer en avril 2023.

Les 14 familles participantes sont invitées à mettre en pratique des gestes simples du quotidien afin de réduire leurs déchets. Pour évaluer leurs progrès, elles pèsent et assurent le suivi de leur production de déchets ménagers et d'emballages. Différents ateliers et visites sont proposés sur la durée du défi :

- ✓ Atelier Furoshiki
- ✓ Visite de Vendée Tri à la Ferrière
- ✓ Atelier sur les écogestes et conseil d'entretien (appareils, lave-linge,...)
- ✓ Atelier sur les bases de la couture (charlottes à plat, lingettes, sacs à vrac...)
- ✓ Visite de la Recyclerie Cœur Vendée
- ✓ Atelier les courses zéro déchet (limiter les emballages,...)
- ✓ Atelier cuisine anti-gaspi
- ✓ Visite de Food'cru à Grand'Landes
- ✓ Atelier de Home organising (désencombrer, réorganiser, trier, ...)
- ✓ Atelier sur la fabrication de produits ménagers
- ✓ Visite de l'usine d'eau potable et du du Château d'eau à Apremont
- ✓ Atelier Tous au jardin !
- ✓ Visite de la Ferme des Grands Chênes aux Lucs-sur-Boulogne



d. Animations scolaires, visites de sites et sensibilisation agents

Animations scolaires

Dans le cadre d'une convention, Trivalis propose de mettre partiellement à disposition le service des ambassadeurs du tri notamment pour des missions de sensibilisation auprès des publics (établissements scolaires, EHPAD, évènements...).

En 2022, 15 interventions pédagogiques ont été réalisées par Trivalis dans 3 établissements du territoire (10 classes, soit 229 élèves sensibilisés).

En complément, des animations sont proposées pour les **maternelles** et réalisées par l'animatrice de prévention ; **2 interventions, soit 2 classes et 50 élèves sensibilisée en 2022.**

Deux accueils de loisirs et un centre jeunesse ont également bénéficiés d'animations pédagogiques réalisées par Trivalis et l'animatrice prévention.

Visites de sites

En complément des animations pédagogiques, Trivalis propose des visites de sites pour les scolaires et le grand public au centre de tri Vendée TRI et à Trivalandes (usine de tri-compostage).

En 2022, 11 visites ont été organisées, soit 454 visiteurs en provenance de Vie et Boulogne dont:

- A Vendée TRI : 3 visites scolaires soit 307 élèves et 6 visites grand public soit 90 visiteurs.
- A Trivalandes : 2 visites scolaires soit 57 élèves.

Sensibilisation agents

A la demande du pôle enfance jeunesse du Poiré-sur-Vie, une intervention a été réalisée à la réunion de pré-rentree des agents des écoles (présentation de la gestion des déchets, réduction et tri des déchets).

e. Opération qualité de tri des sacs jaunes

Depuis 2020, le taux de refus (lié aux erreurs de tri dans les sacs jaunes) a évolué de 23% en 2020 à 28% en 2021. Plus d'un déchet sur quatre n'est pas jeté dans le bon contenant. Ces refus génèrent une saturation du centre de tri, des surcoûts liés à leur renvoi vers le centre d'enfouissement et des pénalités pour la CCVB qui impactent le budget ordures ménagères.

Afin d'améliorer la qualité du tri, une campagne de sensibilisation aux bons gestes de tri a été mise en place en collaboration avec Véolia. L'objectif était d'effectuer des contrôles visuels sur les sacs jaunes déposés **en porte à porte et aux points de regroupement.**

Les contrôles ont été planifiés de mars à décembre sur l'ensemble des communes du territoire.

En cas de non-conformité, le sac n'était pas collecté et un autocollant orange indiquait à l'usager les motifs de refus.

L'objectif de cette opération n'était pas de sanctionner mais bien de responsabiliser et sensibiliser les usagers aux bons gestes de tri. La visite d'un agent et un rappel des consignes de tri en boîtes aux lettres ont parfois été nécessaire.

Les erreurs les plus fréquemment identifiées étaient : les papiers, les emballages en verre, les emballages souillés (mal vidés) et imbriqués, les restes de nourritures, les vêtements, les déchets électriques et électroniques, les couches, les masques,...

Cette opération de contrôle qualité est une action pertinente et efficace pour améliorer la qualité du tri des déchets recyclables. Les refus de tri en 2022 ont diminué à 26%.



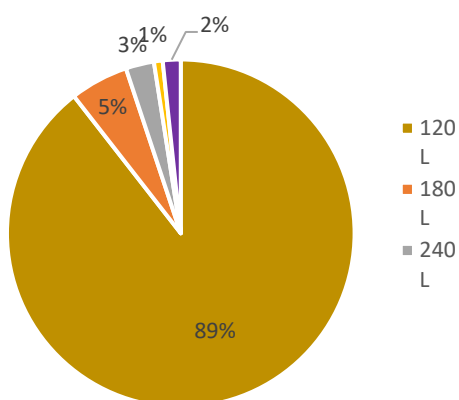
III. La collecte des déchets : organisation

L'ensemble de la collecte est réalisé en prestation privée. La gestion a été confiée à la société Grandjouan Véolia depuis le 1^{er} janvier 2019.

1. Organisation de la collecte en porte à porte

a. Les ordures ménagères

Pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte, les usagers disposent de bacs roulants pucés. Au 31 décembre 2022, la répartition des volumes de bacs était la suivante :



89% des bacs distribués sont des 120L

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, à la demande, peuvent bénéficier d'une collecte toutes les semaines voire deux fois par semaine. Afin d'identifier leur semaine de collecte, les habitants reçoivent un calendrier en fin d'année.

En moyenne, sur l'année 2022, le taux de présentation des bacs à la collecte est de 35.1%.

b. Les emballages

La collecte des emballages est effectuée en sacs jaunes. Ils sont mis à disposition des usagers gratuitement à l'accueil de chaque mairie et de la Communes de communes.

La collecte est réalisée en porte à porte tous les 15 jours, le même jour que la collecte des ordures ménagères.



2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

a. Les ordures ménagères

28 colonnes enterrées, équipées d'un double tambour d'un volume de 80L, sont réparties sur le territoire.

Elles permettent de palier aux oublis de collecte, aux surplus de déchets ainsi qu'aux apports exceptionnels. Certains usagers (habitat collectif, résidences secondaires) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

b. Le verre et le papier

La collecte du verre et du papier est réalisée uniquement en point d'apport volontaire. 154 colonnes à verre et 123 colonnes à papier sont réparties sur le territoire.

c. Le textile

40 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relai Atlantique et 3 bornes par la Croix Rouge.

3. Les déchèteries

a. L'organisation

6 déchèteries, accessibles à tous les habitants, sont réparties sur le territoire : Aizenay, Bellevigny, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne, Saint Denis la Chevasse et Saint Paul Mont Penit.

Le gardiennage est effectué en régie avec deux agents par déchèterie. Des agents de chez Tremplin-Acemus pallient aux absences éventuelles des agents.



b. Les déchets acceptés

Les déchets acceptés sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|---|
| ✓ <i>Le bois</i> | ✓ <i>Les plastiques souples</i> |
| ✓ <i>Le carton</i> | ✓ <i>Les plastiques rigides</i> |
| ✓ <i>Le mobilier</i> | ✓ <i>Le polystyrène</i> |
| ✓ <i>Les déchets verts</i> | ✓ <i>Les déchets dangereux</i> |
| ✓ <i>La ferraille</i> | ✓ <i>Les déchets ultimes</i> |
| ✓ <i>Les gravats</i> | ✓ <i>Les déchets électriques et électroniques</i> |
| ✓ <i>La plaque de plâtre</i> | |

L'accès aux déchèteries est réservé uniquement aux habitants de la Communauté de communes sur présentation de leur carte d'accès. Le nombre de passage est illimité, en revanche, les dépôts sont limités à 2m³ par jour.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon leur nature et leur volume des déchets apportés en déchèterie.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le contrôle d'accès a été installé sur les 6 déchèteries.

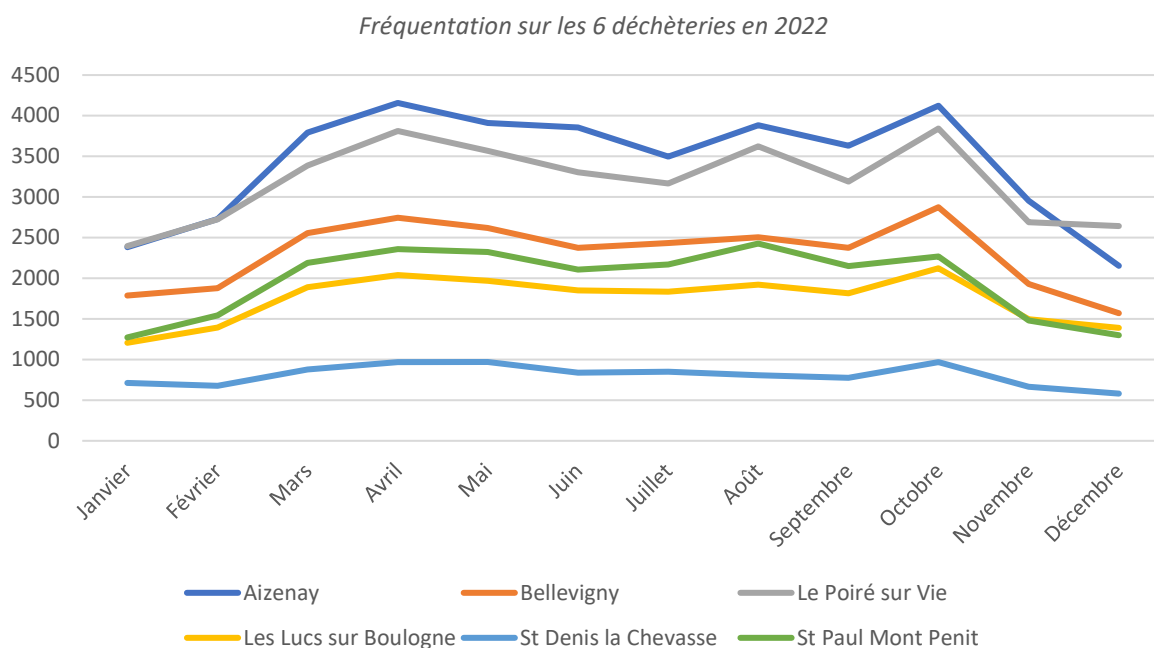
c. Les horaires d'ouverture

Les horaires des déchèteries sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré sur Vie	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs sur Boulogne	13h30– 17h30		13h30– 17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
St Denis la Chevasse	13h30– 17h30		13h30– 17h30			9h-12h 13h30-17h30
St Paul Mont Penit	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30			9h-12h 13h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

d. Les fréquentations



En 2022, il a y eu 161 260 passages en déchèterie répartis de la manière suivante :

- ✓ 25% sur Aizenay
- ✓ 17% sur Bellevigny
- ✓ 24% sur le Poiré sur Vie
- ✓ 13% sur les Lucs sur Boulogne
- ✓ 6% sur St Denis la Chevasse
- ✓ 15% sur St Paul Mont Penit

e. Evolution : construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale

Un programme de rénovation et de restructuration de l'offre de des déchèteries sur le territoire a été mis en place pour améliorer le service rendu à l'usager. Ce projet a commencé par la création d'une nouvelle déchèterie à Aizenay en remplacement de l'actuelle sur la commune.

Pour cette future déchèterie intercommunale, en 2022, il a été réalisé :

- La finalisation des plans du projet de conception avec l'aide du bureau d'études Artelia
- Le dossier de demande de permis de construire
- Le dossier de demande d'enregistrement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	Verre	Papier	Déchèteries	Textile
Type de contenant	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Bennes	Bornes
Nombre	154	123	6	43
Population DGF	46 791	46 791	46 791	46 791
Ration contenant/habitant	304	380	7798	1088

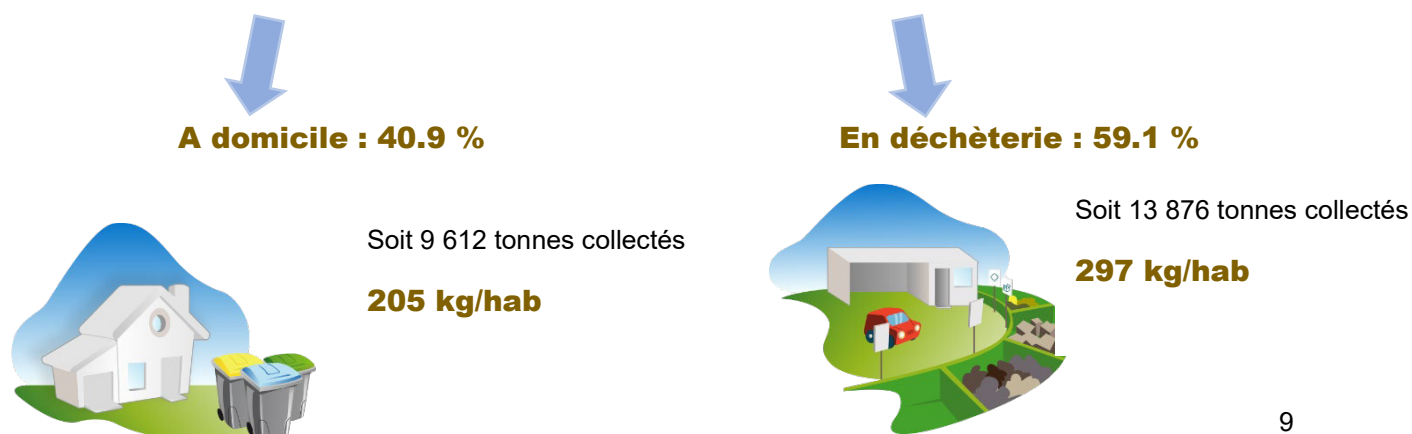
Citéo recommande un point d'apport volontaire verre ou papier pour 600 habitants. Eco TLC préconise une borne textile pour 1500 habitants, ce qui est respecté sur le territoire. Aussi, le maillage des colonnes sur le territoire de Vie et Boulogne est en adéquation avec les prescriptions des éco-organismes.

En Vendée, le ratio moyen est une déchèterie pour 11 700 habitants. Il est pris en compte aussi la réparation géographique avec une déchèterie à moins de 10/15 km de chaque foyer. De part l'implantation des 6 déchèteries, la situation de la collectivité est bien en deçà de ces deux indicateurs.

IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages

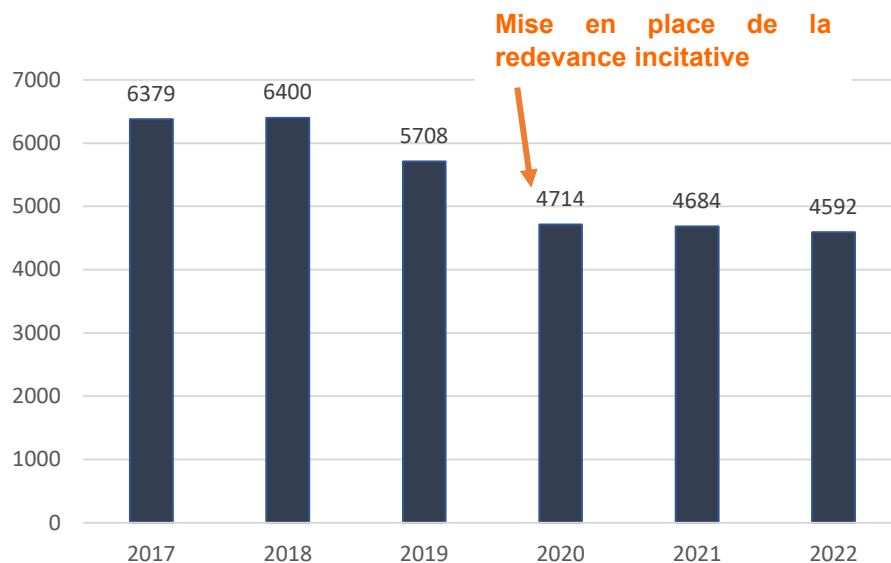
1. Les données générales

En 2022, 23 487 tonnes de déchets ménagers ont été collectés représentant **502 kg/hab.**



2. Les ordures ménagères

En 2022, **4592 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectés sur l'ensemble du territoire.



Evolution des tonnages d'ordures ménagères

A partir de 2019, les tonnages d'ordures ménagères baissent significativement avec le projet puis la mise en place de la redevance incitative sur le territoire en 2020. Depuis 2021, la diminution des tonnages est plus progressive.

Ce qui représente 98.1 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant.

3. La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- Les emballages avec l'extension des consignes de tri
- Les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre
- Le papier

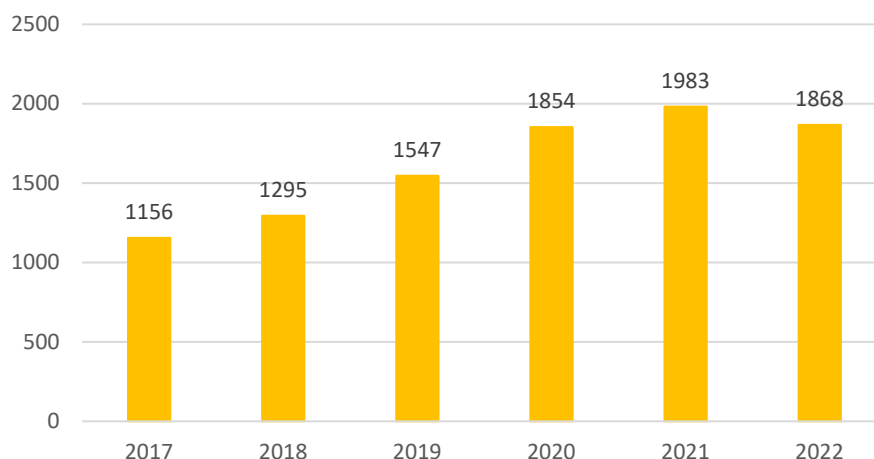
En 2022, **5 020 tonnes** ont été collectés sur l'ensemble du territoire.



a. Les emballages

En 2022, **1 868 tonnes** ont été collectés soit **39.9 kg/hab.**



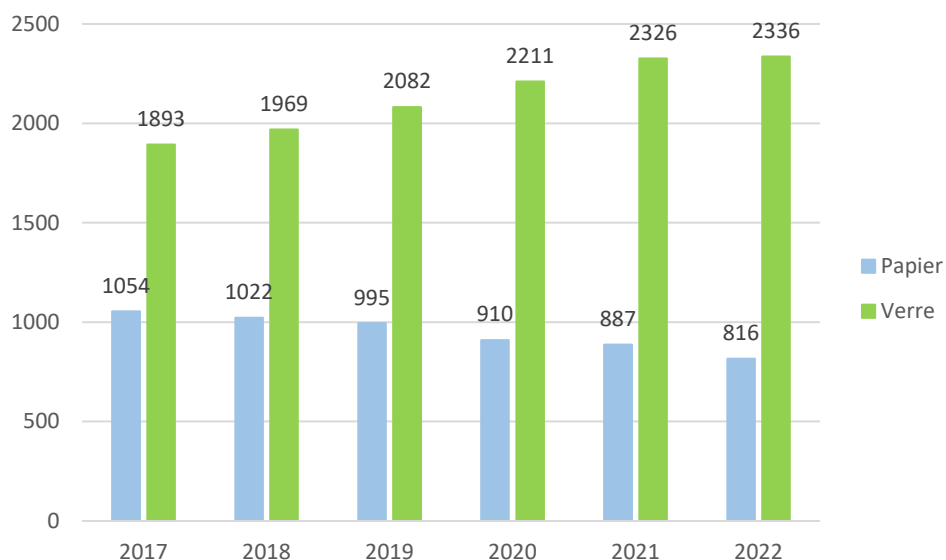


Evolution des tonnages d'emballages

Après une augmentation des tonnages depuis 5 ans à la suite de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017 puis la redevance incitative en 2020, les quantités d'emballages collectés diminuent en 2022 : 5.8% par rapport à 2021.

b. Le verre et le papier

En 2022, 816 tonnes de papier soit **17.4 kg/hab** et 2236 tonnes de verre soit **49.9 kg/hab** ont été collectés sur le territoire.



Evolution des tonnages du verre et du papier

Depuis plusieurs années, les tonnages de papier sont en constante diminution (dématérialisation, suppression progressive des publicités...). Les tonnages collectés pour le verre stagnent entre 2021 et 2022.

4. La collecte en déchèterie

a. Bilan des tonnages 2022

	2 021		2 022		Evolution	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an		
Déchets ELIMINES	2 370	51,1	2 105	45,0	-11,2%	↘
<i>Déchets ultimes</i>	2 238,9	48,3	1 981,8	42,4	-11,5%	↘
<i>Déchets dangereux</i>	104,2	2,2	102,8	2,2	-1,3%	→
<i>Amiante</i>	27,4	0,6	20,4	0,4	-25,5%	↘
Déchets VALORISES	13 435	290	11 771	252	-12,4%	↘
<i>Bois</i>	922,5	19,9	709,7	15,2	-23,1%	↘
<i>Carton</i>	659,4	14,2	635,8	13,6	-3,6%	↘
<i>Ameublement</i>	1 247,3	26,9	1 265,8	27,1	1,5%	→
<i>Déchets végétaux</i>	4 961,3	107,0	4 337,2	92,7	-12,6%	↘
<i>Déchets Electriques et Electroniques</i>	465,6	10,0	436,1	9,3	-6,3%	↘
<i>Ferraille</i>	661,5	14,3	547,6	11,7	-17,2%	↘
<i>Gravats</i>	4 139,4	89,3	3 551,2	75,9	-14,2%	↘
<i>Plaques de plâtre</i>	90,6	2,0	78,6	1,7	-13,2%	↘
<i>Plastique rigide</i>	159,5	3,4	130,0	2,8	-18,5%	↘
<i>Plastique souple</i>	10,2	0,2	8,3	0,2	-18,5%	↘
<i>Polystyrène</i>	15,8	0,3	13,8	0,3	-12,6%	↘
<i>Souches</i>	64,7	1,4	15,8	0,3	-75,6%	↘
<i>Déchets dangereux</i>	37,2	0,8	40,6	0,87	9,1%	↗
TOTAL Déchèterie	15 805	341	13 876	297	-12,2%	↘

Après une année exceptionnelle d'apports en déchèterie en 2021, les tonnages de 2022 diminuent de 12.2%.

13 876 tonnes de déchets ont été apportés sur 6 déchèteries du territoire en 2022 soit **297 kg/hab/an**.

Les déchets verts représentent le flux le plus important apporté en déchèterie (32%). 72% des tonnages apportés en déchèterie concernent les déchets verts / gravats / tout venant.

84.8% des déchets de déchèterie sont valorisés et 15.2% de déchet sont éliminés.

b. Evolution des tonnages collectés par déchèterie (hors déchets dangereux)

Globalement, toutes les déchèteries ont vu leurs tonnages baissés sauf pour la déchèterie d'Aizenay, les tonnages stagnent entre 2021 et 2022.

Déchèterie	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution 2021/2022	
Aizenay	3602	3546	-2%	➡
Bellevigny	2194	1829	-20%	⬇️
Le Poiré sur Vie	3189	2845	-12%	⬇️
Les Lucs sur Boulogne	2239	1814	-23%	⬇️
St Denis la Chevasse	805	673	-20%	⬇️
St Paul Mont Penit	3636	3024	-20%	⬇️
Total	15665	13732	-14%	⬇️

c. La Recyclerie Cœur Vendée

Depuis 2016, la communauté de communes Vie et Boulogne est partenaire de la Recyclerie Cœur Vendée avec le Pays des Achards et la Roche sur Yon Agglomération.

Elle est gérée par l'association Les Chantiers du Réemploi en partenariat avec Trait d'Union. Depuis juillet 2021, ils ont intégré de nouveaux locaux permettant d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des usagers.

La déchèterie de Saint Paul Mont Penit est le seul point de récupération sur les 6 déchèteries. En 2022, **6732 kg d'objets** (vaisselle, papeterie, décoration, jeux, meubles, puériculture...) ont été donnés.



5. La collecte du textile

40 bornes destinées à la collecte des textiles usagés sont mises à disposition par le Relai Atlantique sur le territoire.

En 2022, **272.45 tonnes** ont été collectés, représentant **5.82 kg/habitant**.

6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales

Année 2022	Tonnages CCVB	CCVB kg/hab/an	Vendée kg/hab/an	Ecart kg/hab/an
Ordures ménagères	4592	98,1	135,7	-37,6
Emballages	1868	39,9	41	-1,1
Verre	2336,3	49,9	52,1	-2,2
Papier	815,9	17,4	17,5	-0,1
Déchèterie	13876	297	341	-44
Total	23488	502	587	-85

En 2021, **23 488 tonnes de déchets ont été collectés** sur le territoire Vie et Boulogne soit en moyenne, **502 kg par habitant**.

Comparés aux tonnages départementaux, **la production totale est inférieure de 85 kg par habitant** dont 37.6 kg par habitant en moins pour les ordures ménagères.

V. Le traitement des déchets

1. Les sites de traitement

➤ Pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Tri-Mécano Biologique (TMB) Trivalandes à Saint Christophe du Ligneron.

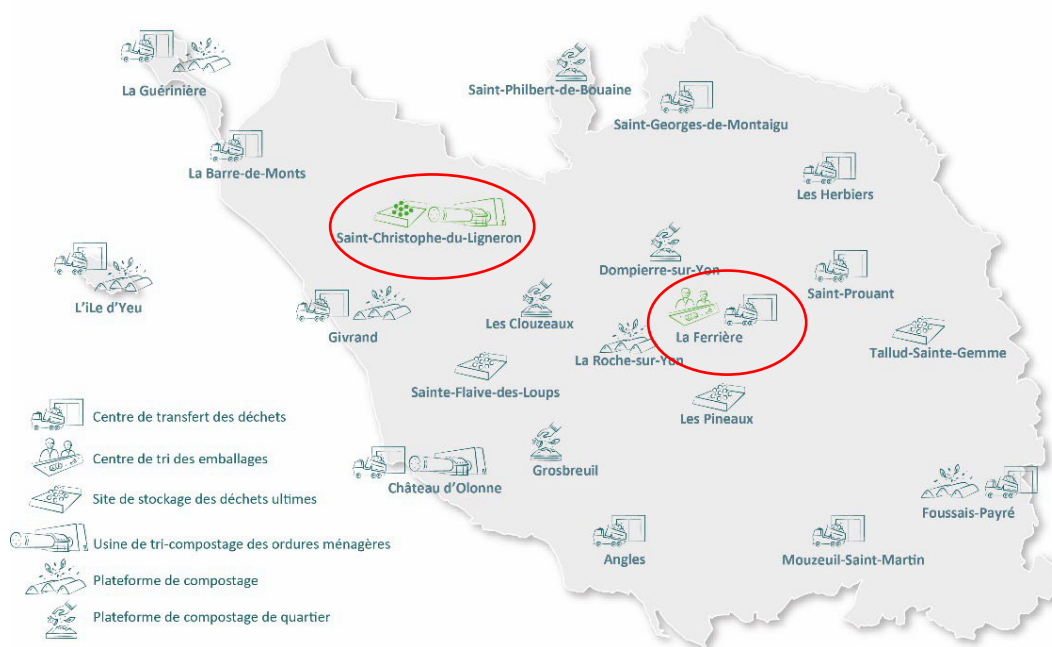
➤ Pour la collecte sélective

Les emballages ménagers sont traités au centre de tri départemental Vendée Tri situé à la Ferrière. Ils sont triés selon leur nature (plastique, acier, aluminium, carton...) pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage réparties en France et en Europe.

Le verre et le papier sont stockés à Vendée Tri pour être ensuite envoyés directement dans des usines de recyclage.



Équipements publics de traitement de Trivalis
Avril 2021



2. Les tonnages traités sur le territoire

Population INSEE 39228 40478 41694 42656 43413 44214 44960 43101 43645 44170 44582 45120 45576

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'enfouissement	14%	13%	12%	9%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	9%	9%	8%
Tonnages enfouis	2 278	2 946	2 612	2 071	1 875	1 950	1 936	1 949	1 927	1 945	2 076	2 212	1982
Indice de réduction des quantités	100	+6%	-6%	-25%	-33%	-30%	-30%	-30%	-31%	-30%	-25%	-20%	-29%

Les objectifs de la loi TELCV est de diminuer de l'enfouissement de 30% entre 2010 et 2020 et de 50% à l'horizon 2025.

Les tonnages à enfouir diminuent en 2022 notamment grâce de la baisse du tout-venant (11.5%) en déchèterie.

PARTIE II : LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence de collecte	C0.5	C0.5	C0.5	C0.5	6 déchèteries En régie
Collecte	Porte à porte Prestataire : Véolia	Porte à porte Prestataire : Véolia	Apport volontaire 123 PAV Prestataire : Véolia	Apport volontaire 154 PAV Prestataire : Véolia	
Transport	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis	Géré par le syndicat de traitement Trivalis
Traitement	TMB Trivalandes géré par Trivalis	Vendée Tri à la Ferrière géré par Trivalis	Valorisation par recyclage	Valorisation par recyclage	Divers traitements gérés par Trivalis

2. Le montant annuel des principales prestations réénumérées à des entreprises

Prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée	Montant de la prestation	Echéance
Grandjouan Véolia	Collecte des déchets ménagers	Marché public	5 ans reconductible 2 fois un an	Sans montant minimum et maximum	31/12/2025
Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	Marché public	3 ans	250 000 € HT	26/04/2025
Socoplast	Fourniture de sacs jaunes	Marché public	3 ans	Maxi : 200 000 € HT	21/12/2024
ESE	Acquisition de bacs roulants et fourniture de puces RFID	Marché public	4 ans	Maxi : 200 000 €	22/03/2026
TRADIM SAS	Fourniture d'un logiciel de gestion de la RI	Marché public	5 ans	Montant maximum 60 850 €	31/12/2024
ATELIA	AMO Déchèterie Aizenay	Marché public	24 mois	77 400 €	06/10/2023

II. Le coût du service et son financement

1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES 4 218 626 €	RECETTES 4 898 211 €	
<u>Opérations réelles :</u>			
Chapitre 011 : <i>Charges à caractère général</i>	1 521 547 €	Chapitre 002 : <i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	898 457 €
Chapitre 012 : <i>Charges de personnel</i>	595 635 €	Chapitre 70 : <i>Prestations de service (redevance incitative)</i>	3 952 915 €
Chapitre 65 : <i>Autres charges de gestion courante (cotisation Trivalis, créances éteintes + non valeus)</i>	1 799 362 €	Chapitre 75 : <i>Autres produits de gestion courante</i>	10 419 €
Chapitre 66 : <i>Charges financières</i>	5 165 €		
Chapitre 67 : <i>Charges exceptionnelles (annulation de titres)</i>	23 296 €	Chapitre 77 : <i>Produits exceptionnels (régularisation Trivalis, aides ADEME)</i>	5 430 €
<u>Opérations d'ordre :</u>			
Chapitre 042 : <i>Amortissements des biens acquis</i>	273 621 €	Chapitre 042 : <i>Amortissements des subventions reçus</i>	30 990 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
	466 310 €		1 318 174 €
<u>Opérations réelles :</u>			
Chapitre 016 :	20 000 €	Chapitre 001 :	1 020 660 €
<i>Emprunts</i>		<i>Excédent antérieur reporté</i>	
Chapitre 020 :	64 084 €	Chapitre 10 :	19 508 €
<i>Immobilisations incorporelles</i>		<i>FCTVA</i>	
Chapitre 021 :	351 235 €	Chapitre 13 :	4 385 €
<i>Immobilisation corporelles (biens mobiliers, terrains...)</i>		<i>Subventions d'investissement</i>	
<u>Opérations d'ordre :</u>			
Chapitre 040 :	30 990 €	Chapitre 040 :	273 621 €
<i>Amortissements des subventions reçues</i>		<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	

2. La nature des charges et des produits de fonctionnement

Le service Gestion et Valorisation des déchets, accompagné par l'Ademe et un cabinet d'études et de conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, réalise chaque année, depuis 2017, une matrice des coûts appelée COMPTA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Charges HT 2022	€	€/habitant
Charges de structure	202 511	4,53
Charges de communication	24 911	0,56
Charges techniques	4 775 705	106,74
<i>Prévention</i>	74 875	1,67
<i>Précollecte et collecte</i>	2 154 940	48,17
<i>Transfert et transport</i>	866 710	19,37
<i>Traitement</i>	1 679 180	37,53
TOTAL des charges	5 003 127	111,83
Produits 2022	€	€/habitant
Produits industriels (<i>vente matériaux ...</i>)	427 255	9,55
Soutien des éco organismes	759 370	16,97
Aides	104 928	2,35
TOTAL des produits	1 291 553	28,87
Coût aidé HT	3 711 574	82,96
Financement du service	€	€/habitant
Contributions usagers	3 800 444	84,95
Contributions professionnels	13 321	0,30
TOTAL du financement	3 813 765	85,25

En 2022, le coût aidé par habitant pour la gestion des déchets s'élève à 82.96€ HT. Il est inférieur au coût national médian pour le milieu considéré (mixte rural) qui est de 86 €HT/habitant.

3. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service est financé auprès des usagers par la Redevance Incitative. Cette redevance doit *permettre de financer l'ensemble des dépenses du service*.

La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

Les tarifs de la redevance incitative présentés ci-dessous restent inchangés depuis 2020.

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers disposant d'un bac individuel

Volume du bac	Montant annuel de l'abonnement 6 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 7 ^{ème} levée
120 litres	155 €	4 €
180 litres	230 €	5 €
240 litres	305 €	6.50 €
340 litres	435 €	9.50 €
660 litres	590 €	11 €
770 litres	725 €	14 €



Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant annuel de l'abonnement 15 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 16 ^{ème} levée
80 litres	155 €	1.60 €



Montant de l'ouverture du tambour de la colonne enterrée pour la collecte complémentaire des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant du dépôt
80 litres	2 €

Commune de LES LUCS SUR BOULOGNE

Service public de l'assainissement

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**



**Exercice
2022**



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il complète le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT.

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune des Lucs sur Boulogne assure la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

La SAUR a été reconduite pour la gestion du service assainissement de la commune à compter du **1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2030**.

RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Sans objet.



CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement (Annexes articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

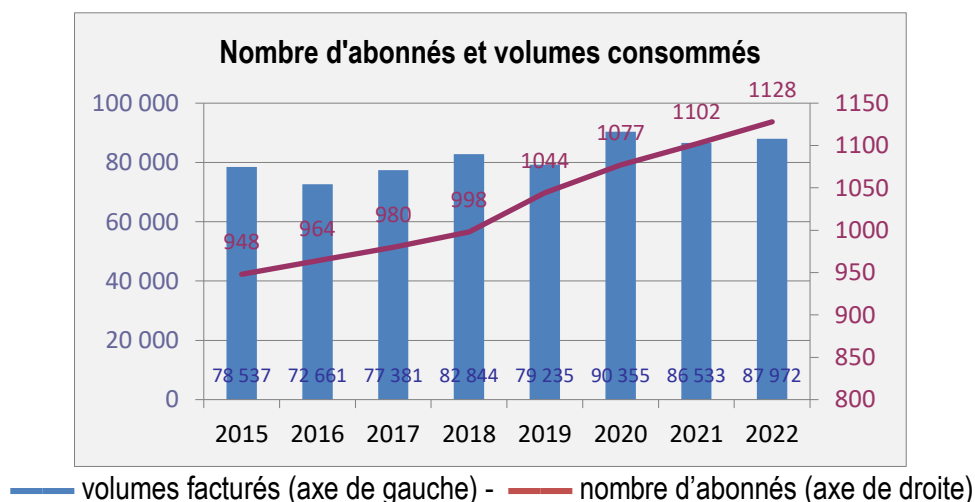
estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

Population totale (INSEE 2020)	3 654
Population municipale	3 580
Population comptée à part	74
Estimation du nombre d'habitants desservis	2 594 (sur la base d'un ratio de 2,3 hab / immeuble)
Nombre d'usagers	1 128
Nombre potentiel d'abonnés	1 693 (565 raccordements potentiels supplémentaires)
Nombre d'autorisation de déversement	0
Volumes facturés aux abonnés (m³)	87 972
Volumes importés et/ou exportés (m³)	-
Date d'approbation du zonage	actualisation avril 2019
Date Commission contrôle des comptes (si > 75 000€)	
Fourniture données RPQS (15 avril n+1)	21 juin 2023

Commentaire : la commune et son délégataire travaille sur la mise à jour des autorisations de rejets.

Nombre d'abonnements et volumes assujettis

Le graphique suivant montre la progression du nombre d'abonnés du service ainsi que de leur consommation annuelle.





Commentaire : la tendance à la baisse de la consommation moyenne des abonnés semble se confirmer en 2022, avec 78 m³ par an et par abonné. Concernant le nombre d'abonnés, le service poursuit sa dynamique d'évolution.

Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, gravitaire séparatif et gravitaire unitaire.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire total (km)	16,8	16,8	18,6	19,0	19,0	19,0
Refoulement (ml)	1 555	1 555	1 828	2 226	2 245	2 245
Gravitaire (ml)	15 263	15 263	16 729	16 722	16 745	16 745

Commentaire : si le délégataire fournit des fichiers retraçant ses interventions, la géolocalisation des branchements neufs, des travaux neufs et travaux de réparation sera à améliorer.

Il est rappelé que l'article L2224-8 du Code général des Collectivités Territoriales fixe 2013 comme échéance pour l'établissement du schéma d'assainissement collectif, devant comprendre un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de traitement.

Identification des ouvrages d'épuration

Les eaux usées sont traitées par des ouvrages d'épuration avant rejet dans le milieu naturel. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

	<u>STEP Les Brindolles (2019)</u>
Capacité de l'ouvrage	192 kg/j DBO ₅ 935 m ³ /j soit 3 200 EH
Prescription de rejets	Déclaration n°85-2016-00554 du 16 février 2017 Rejet : La Boulogne

L'épuration des eaux usées conduit à la production de boues. Le tableau ci-dessous synthétise sur plusieurs années les indicateurs sur les boues évacuées :

	2018	2019	2020	2021	2022
Boues produites (m³)	299	5 276	12 983	9 661	9 427
Boues produites (tMS)	22,7	20,7	49,1	32,0	31,2
Boues évacuées (m³)	288	NC	-	-	-
Boues évacuées (tMS)	17,3	12,1	-	-	-



Commentaire : les boues sont extraites vers des lits plantés de roseaux depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration. Il n'y a pas d'évacuation prévue les premières années d'exploitation de la nouvelle station d'épuration, ce qui est tout à fait normal avec ce type de filière.

La production de matières sèches est cohérente avec les calculs théoriques.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration

Une filière boues est dite conforme si et seulement si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur et si la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Taux de boues conformes : sans objet



2. Tarification de l'eau et recettes du service

présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

type de tarification	Binôme : partie fixe + partie par mètre-cube		
fréquence de facturation	Semestriel ; facturation commune avec l'eau potable		
délibération sur les tarifs	12 septembre 2017 11 septembre 2018	_____ 2019 8 septembre 2020	12 octobre 2021 11 octobre 2022
participation pour le financement de l'assainissement collectif			

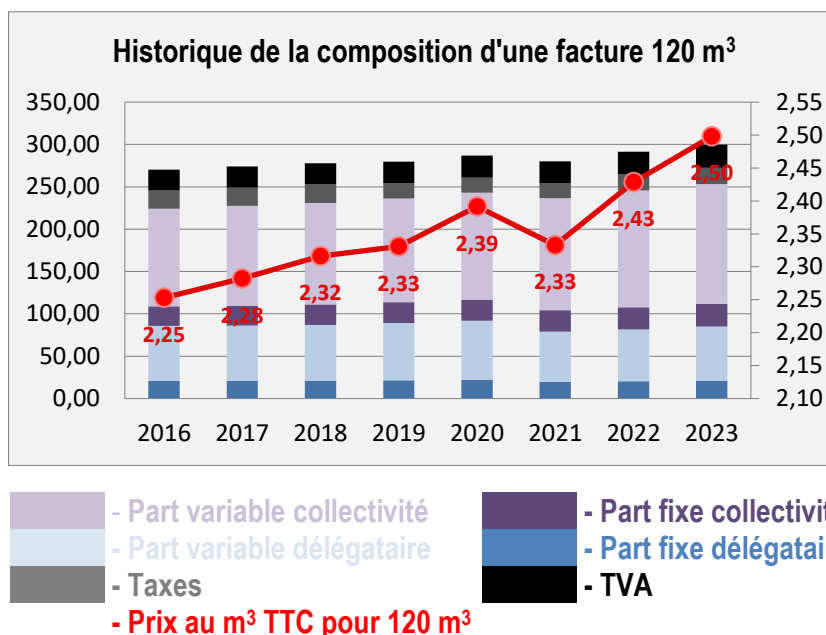
Présentation d'une facture d'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'assainissement. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'utilisateur.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

Tarifs en euros	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire				
Délégataire : part fixe	22,28	19,63	20,32	21,18
Délégataire : part variable	0,5800	0,4945	0,5118	0,5336
Part de la collectivité				
Collectivité : part fixe	25,00	25,50	26,00	26,50
Collectivité : part variable	1,05	1,10	1,15	1,18
Taxes et redevances				
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16	0,16
Facture				
Total HT pour 120 m ³	260,88	254,47	264,94	272,51
TVA - 10%	26,09	25,45	26,49	27,25
Total TTC pour 120 m ³	286,97	279,92	291,43	299,76
Évolution n / n-1	+ 2,6%	- 2,5%	+ 4,1%	+ 2,9%
Dont partie fixe TTC	52,01	49,64	50,95	52,45
Prix TTC au m ³	2,39	2,33	2,43	2,50

Commentaire : le prix du mètre-cube reste maîtrisé à 2,50 € / m³.



Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégué au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance.

	Recettes 2021	Recettes 2022
Produits nets Délégué	Exploitation : 63 300 €	Exploitation : 68 400 €
	Travaux : 25 900 €	Travaux : 2 400 €
	Autres : 300 €	Autres : -
Produits nets Collectivité	Produits (RAD) : 120 600 €	Produits (RAD) : 113 000 €
	Redevances (commune) : 117 688 €	Redevances (commune) : 144 387 €
	PFAC : 25 650 €	PFAC : 28 600 €
	Subventions AE – STEP : 61 890 €	Subventions : 15 909 €

« Exploitation » : recettes issues de la vente d'eau

« Travaux » : recette du Délégué issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« Autres » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

Commentaire : pour l'exercice 2022, les recettes du délégataire sont cohérentes avec l'assiette de facturation. En revanche, s'agissant de la collectivité, les recettes affichées dans le CARE sont sous-évaluées par rapport aux calculs théoriques.



3. Indicateurs de performance

taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

taux = 67%

Commentaire : selon l'actualisation du zonage réalisée en avril 2019, 565 raccordements supplémentaires peuvent être envisagés sur le réseau communal.

A titre indicatif, pour comparaison, au regard du nombre de logements présents sur le territoire de la commune (1 524), le taux de raccordement serait plus proche de 74%.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	absence de plans du réseau	
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (PR, DO...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau	
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	10
+ 1 à + 5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	3 (87,69%)
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	10
+ 1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	5 (99,88%)
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "éléments du réseau et interventions" suivants :		
Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points) :		
+10	le plan des réseaux précise l'altimétrie des canalisations pour la moitié au moins du linéaire total	0
+ 1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	0 (10,21%)
+10	localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs...)	10
+10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10
+ 10	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite sur chaque tronçon du réseau	0
+ 10	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon (curage curatif, désobstruction,	10



	<i>réhabilitation, renouvellement...)</i>	
+ 10	<i>mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation, avec les dates des inspections de l'état des réseaux (caméra...) et les réparations ou travaux effectués ensuite</i>	0
+ 10	<i>mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)</i>	0

indice = 73

Commentaire : le délégataire précise le linéaire concerné pour chaque type d'information. En revanche, on ne note aucune amélioration depuis plusieurs années. La SAUR pourrait mener des investigations complémentaires pour améliorer la connaissance du réseau et notamment s'agissant des matériaux et des diamètres de canalisations.

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.

Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Ces indicateurs - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) - s'appliquent uniquement aux stations de traitement ou aux réseaux de collecte des eaux usées collectant une charge supérieure à 2000 EH, s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau.

STEP Les Brindolles – 3 200 EH	Conformité
Conformité de la collecte	CONFORME (2021)
Conformité des équipements	CONFORME (2021)
Conformité de la performance (→ 4 bilans complets + 8 DCO, DBO ₅ , MES)	CONFORME 100% (sur 12 bilans)

Commentaire : la nouvelle station d'épuration, mise en service en avril 2019, dispose d'une nouvelle autorisation de rejet, dont elle respecte les modalités.



4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Montant des travaux : SANS OBJET
Subvention : -

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement au cours du dernier exercice

Encours dette : 944 366 €
Annuité : 37 210 €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement des immobilisations 70 092 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager

Les projets envisagés par la commune à moyen terme sont :

- Poursuite des recherches concernant l'intrusion des eaux parasites

Les propositions d'amélioration du délégataire sont :

→ pas de propositions d'amélioration dans le RAD2022.

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- En fonction des conclusions du schéma directeur

5. Actions solidarité et coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

nombre de demandes : ?
montants des abandons : non renseigné

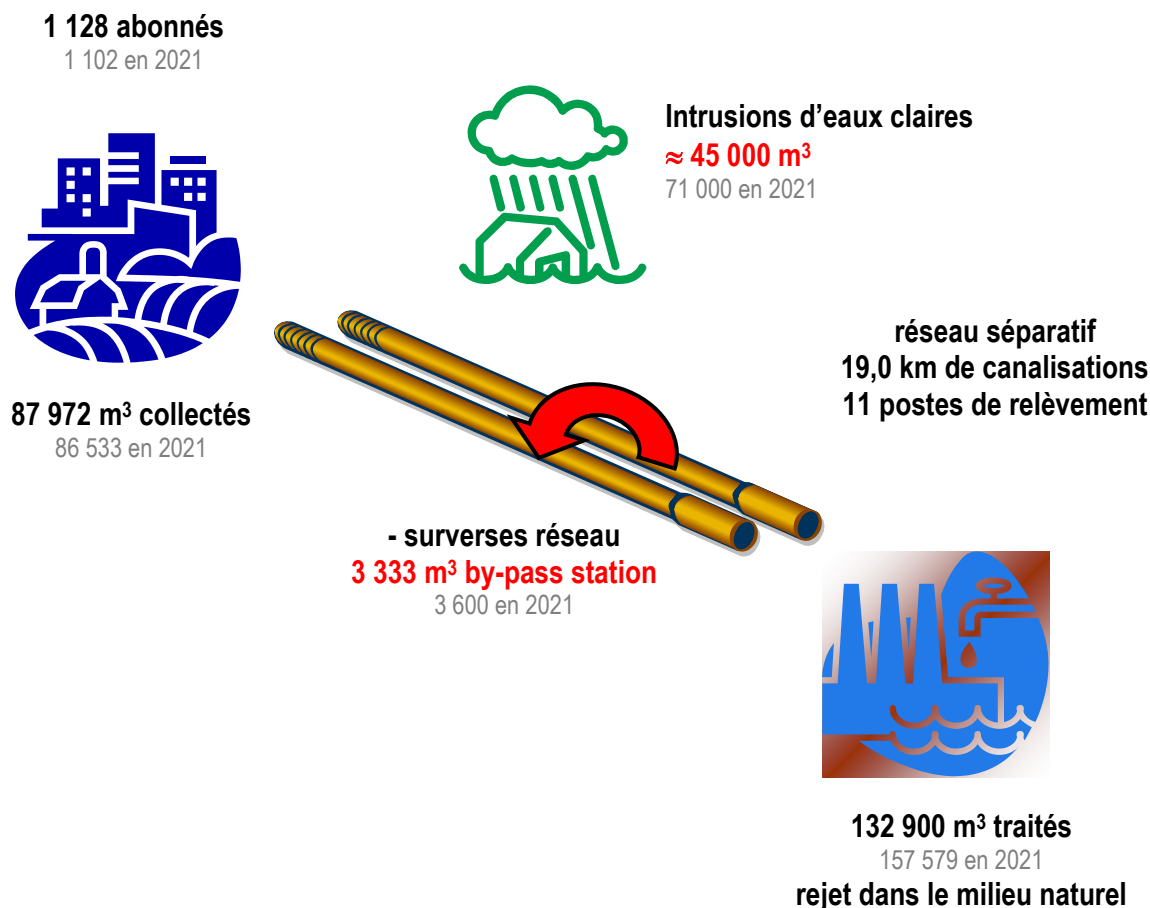
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales

Sans objet.



SCHEMA RECAPITULATIF DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE



Commentaire : les entrées d'eaux parasites continuent de se réduire en 2022, mais représentent toujours un tiers des volumes traités sur la STEP et génèrent des surverses.

On dénombre toutefois toujours trop de déversements au milieu naturel, les efforts doivent donc être poursuivis. Les opérations de contrôle de la SAUR sur le réseau, tests à la fumée et tests au colorant, vont dans ce sens et la situation devrait encore s'améliorer.



ZOOM SUR LA RÉGLEMENTATION

Code de la Commande Publique

Le code de la commande publique est entré en vigueur au 1^{er} avril 2019. Il complète les obligations de transparence imposées aux délégataires, dont en particulier au R3131-3 :

Le rapport comprend, notamment :

1° Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant **identiques d'une année sur l'autre** sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

2° Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

Rappel de l'article R222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Code de la Commande Publique confirme les obligations de transparence imposées par le CGCT qui dispose notamment que « *toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des **comptes détaillés** de ses opérations.* »



COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LA PRESENTATION EN COMMISSION CONSULTATIVE

La commune de Les Lucs sur Boulogne **n'est pas soumise** au complément à intégrer pour une présentation en commission consultative. Le rapport présente toutefois les indicateurs disponibles.

Indicateur	Valeur 2021	Valeur 2022
Taux de débordement dans les locaux des usagers <i>nombre de demandes d'indemnisation / 1000 habitants</i>	0	0
Nombre de points noirs / 100 km de réseaux (points sensibles)	5,265	5,265
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'arrêté préfectoral	100%	100%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux	60	60
Durée d'extinction de la dette * <i>encours total de la dette / épargne brute annuelle</i>		
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente <i>hors branchements et travaux divers</i>	0	0
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations	oui	oui
Taux de réclamation <i>nombre de réclamations / 1000 abonnés</i>	0	0

- Méthode de calcul : Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts dette) = Épargne brute

Puis endettement au 31/12 année n/Épargne brute = nb années.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est établi sur la base du barème suivant :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Éléments communs à tous les types de réseaux :		
+20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	0
+ 20	réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	0
+ 30	réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet – arrêté du 22/12/94 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées (L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes)	30
+ 10	réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats – arrêté du 22/12/94 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées (L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes)	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
+10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
+10	mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0



ANNEXE COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

VISITE DES OUVRAGES ET CONTROLE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Une visite des installations a été réalisée début 2022 mais étant donné le peu d'opérations de renouvellement effectuées à date. La prochaine visite contrôlera donc les réalisations sur plusieurs exercices.



ANNEXE
AVIS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES



ANNEXE COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

PRESENTATION PLURIANNUELLE DE L'EVOLUTION DES COMPTES DE RESULTATS DE L'EXPLOITANT

Poste de charge	2019	2020	CEP 2021	2021	2022
Personnel	15,8	12,5	16 615	20,6	13,4
Électricité	12,1	19,8	17 077	11,2	16,1
Produits de traitement	1,0	2,7	1 935	3,7	3,3
Analyses	0,1	0,8	1 105	0,8	1,1
Sous traitance	19,8	14,8	11 665	22,5	23,3
Fournitures	2,2	1,7	944	1,8	-
Impôts	900	0,3	459	0,6	0,5
Télécom	1,6	1,4	1 130	1,1	0,6
Engins et Véhicules	3,0	1,9	3 363	4,0	2,9
Informatique	2,9	4,0	2 399	6,0	5,0
Assurances	0,2	0,2	382	0,2	0,2
Locaux	1,8	3,4	900	1,1	(0,5)
Divers	-0,1	2,2	183	(0,3)	(1,5)
Services centraux	8,8	4,9	4 854	8,7	5,6
Garantie de renouvellement	3,1	3,0	2 525	12,8	4,8
Programme de renouvellement	4,7	4,8	3 250	3,3	3,4
Investissements	1,3	1,4	131	0,6	0,5
Créances irrécouvrables	0,9	0,6	634	1,2	0,5
TOTAL €	80,2	80,4	69 551	99,9	79,2
Résultat	(8,3)	(8,1)	(1 343)	(10,4)	(8,4)

Commentaire : le niveau de charges affichés en 2022 est davantage cohérent avec les prévisions contractuelles. Il demeure toutefois des écarts significatifs avec les charges prévisionnelles, notamment s'agissant de la sous-traitance, des services centraux ou de la garantie de renouvellement sans aucune explication de la SAUR.



ANNEXE COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

CONTRÔLE DE L'ACTUALISATION DES TARIFS

Article du contrat article 51

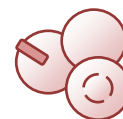
Périodicité ~~semestrielle~~ annuelle

Références dernières valeurs des indices connues le 1er novembre n-1

Tableau d'actualisation des tarifs

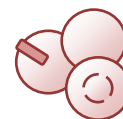
poids	contrôle formule K						contrôle tarifs	
	fixe	ICHT-E	10534763	FD	TP10A	K	part fixe	part m ³
Valeurs 0	0,18	0,24	0,2	0,31	0,07	1,000000	19,63	0,4945
nov-21		117,8	118,9	103,7	111,3	1,035080	20,32	0,5118
nov-22		122,8	126,9	106,6	115,7	1,079005	21,18	0,5336
nov-23		124,1	132,5	115,3	125,0			
nov-24								
nov-25								
nov-26								

Commentaire : les tarifs 2022 ont été contrôlés conformes à la réception de la fiche d'actualisation en fin d'année 2022.



SYNTHESE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – nouveau contrat

Concession du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030 - SAUR 1 000 usagers – 83 000 m³ facturés																														
Art	Synthèse									2019																				
2	Pas d'exclusivité des branchements neufs Pas d'exclusivité des autres travaux neufs																													
3	Insertion pro : 20 heures par an Sous 1 an : mise en place de liaison GSM, remplacement de 3 cartes RTC et paramétrage de 7 lignes GSM Amélioration de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale de 20 points : passage de 73 à 93 points Pas de produits phyto et prescription des pratiques naturelles à ses sous-traitants Diagnostic permanent des réseaux : . calibration de tous les PR dès la 1 ^{ère} année avant méthodo REZO+ . suivi permanent via les postes existants + 600 ml par an d'ITV . rapport annuel détaillé et programme priorisé d'ITV et tests fumée + contrôle des branchements reconnus défectueux lors des tests fumée → engagement ILE (m3/km/an) : → soit une baisse de 10% <table><tr><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr><tr><td>7,24</td><td>7,16</td><td>7,08</td><td>7,00</td><td>6,92</td><td>6,84</td><td>6,76</td><td>6,68</td><td>6,60</td><td>6,52</td></tr></table> Sous 12 mois : étude sur le développement des sulfures									2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	7,24	7,16	7,08	7,00	6,92	6,84	6,76	6,68	6,60	6,52	
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030																					
7,24	7,16	7,08	7,00	6,92	6,84	6,76	6,68	6,60	6,52																					
5	Références des contrats de sous-traitance avec des tiers transmises à la Collectivité																													
7	Fichier PFAC transmis trimestriellement																													
9	Mise à niveau des tampons sous 5 jours																													
13	Fournir attestations d'assurance au plus tard dans le mois qui suit l'échéance des garanties Mention assuré additionnel sur les attestations																													
17	Sous 3 mois, mis à jour de l'inventaire Inventaire valorisé et mis à jour fourni annuellement avec le RAD																													
18	SIG : . base de données sous 2 ans . branchements géoréférencement classe A au fur et à mesure des travaux neufs . numérisation sous 2 ans : plans papier et conventions de passage . géolocalisation classe A des données d'exploitation (casses, désobstruction, curage...) . base de données SIG à remettre annuellement . plans papier remis tous les ans																													
19	GED opérationnelle sous 1 an																													
22	Communiquer la liste des agents sous 1 mois																													
25	Contrôle branchements neufs et cessions sans rémunération du délégataire Contrôle branchements existants : 50 par an Chaque année : détail avec hiérarchisation des NC Situation des abonnés raccordables non raccordés tous les ans + analyse abonnés AEP Délai réglementaire de 2 ans pour se raccorder au réseau public Tests à la fumée : 600 ml par an																													
26	Contrôle de conformité neuf sous 48 heures Pas d'exclusivité des travaux neufs																													
28	Sous 1 an : inventaire des abonnés non domestiques et priorisation des régularisations																													
31	Groupe électrogène sous 45 minutes Intervention d'urgence sous ____ Autres délais de prestations aux usagers																													
32	Application de la convention FSL																													
33	Suivi en temps réel de l'ensemble du périmètre : . vision en temps réel de la gestion des services (réseau, interventions...) . partage de l'information avec la collectivité et reporting efficace																													
34	Curage des PR : 1 / an Curage préventif : 1 500 ml / an (réseau gravitaire) Programme n fourni le 15 octobre n-1																													
35	Inspection TV : 500 ml / an Hydrocurage préalable déductible du préventif																													
36	Visite des PR à une fréquence adaptée																													
37	Autosurveillance, micropolluants, milieu naturel																													



	STEP BA 3 200EH	
38	Élimination des boues : · plan d'épandage en 2027 · évacuation d'un lit en 2028, 2029 et 2030 · analyses réglementaires associées à la valorisation et chaulage des parcelles	
42	Tableau liste Renouvellement : 3 250 € par an Renouvellement programmée : réalisation indispensable dans l'année, souhaitable dans l'année mais indispensable sous xx ans, réalisation souhaitable xx ans	
49	Tarifs délégataire : 19,63 € + 0,4945 € / m ³ Facturations en lien avec l'eau potable	
51	k = 0,18 + 0,24 ICHTE + 0,20 E + 0,31 FD + 0,07 TP10a Valeurs connues au 1 ^{er} novembre ICHTEo = 117,8 – Eo (010534763) = 118,9 – FDo = 103,7 – TP10ao = 111,3	
52	Clause de révision : 20% volumes moy 3 ans par rapport au CEP, 15% k, 4 ans	
53	Convention de mandat ; avis favorable du comptable public assignataire	
54	Facturation avec l'eau potable Convention de facturation tripartite Possibilité de facturation distincte Tous les ans : réunion pour examiner l'extraction des branchements actifs avec conso anormalement basse (enquête, contrôle intérieur possible) + attention aux puits + logements non raccordés Recouvrement des redevances pour les raccordables non raccordés puis à l'expiration des 2 ans réglementaires majoration de 100%	
55	Modalités de reversement - état des acomptes et du solde transmis à la collectivité : · sous 30 jours suivant le reversement par le service AEP · le 1 ^{er} juin, solde des montants encaissés Documents adressés par courriel Règlement du titre de recettes sous 15 jours par le délégataire Non valeurs prononcées en accord avec la collectivité, préalablement à leur imputation. Le concessionnaire abandonne la part correspondant à sa rémunération	
58	Réunion de suivi trimestrielle Tableau de bord trimestriel sous 15 jours après la fin du trimestre civil	
60	Données RPQS : 15 avril RAD : 30 mai Pour le RAD, modèle de document transmis par la Collectivité 1 réunion technique semestrielle et 1 réunion annuelle au minimum	
63	Comptabilité analytique propre au service	
66	Pénalités	
Annexes		